



Rapport d'étude

## Etude préalable relative à l'impact sur l'économie agricole

### Aménagement

De la zone d'Activités des 4 Vaux  
Le Cateau-Cambrésis

PHOTO ARCHIVES CHRISTOPHE LEFEBVRE - VDN



# SOMMAIRE



<b>Partie 1 – Description du projet et délimitation du périmètre .....</b>	<b>3-18</b>
<b>Partie 2 – Etat des lieux de l'économie agricole du territoire étudié .....</b>	<b>19-48</b>
<b>Partie 3 – Etude des effets du projet sur l'économie agricole du territoire.....</b>	<b>49-55</b>
<b>Partie 4 – Etude des mesures d'évitement, réduction et compensation des impacts.....</b>	<b>56-65</b>
<b>Partie 5 – Propositions de mesures de compensation collective et modalités de mise en œuvre.....</b>	<b>66-77</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>78-94</b>



# PARTIE 1



## DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU PERIMETRE D'ETUDE

*Cette section détaille la raison d'être du projet, ses caractéristiques (notamment foncières) et son inclusion dans les documents d'urbanisme.*

*La méthode d'identification du périmètre d'étude et de compensation sera également décrite (critères). L'analyse de l'économie agricole sur ce périmètre intervient ensuite, suivie d'un focus sur les exploitations impactées.*

# Introduction



La présente étude a été réalisée par la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas de Calais suite à la sollicitation de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis en juin 2022.



## Pour quel projet ?

- ▶ La création de la zone d'activité des 4 Vaux, à vocation industrielle et artisanale, sur la commune du CATEAU CAMBRESIS. Située le long de la RD643, l'emprise estimée du projet est de **19,38 ha** impactant **quatre exploitations agricoles**.



## Historique du projet

- ▶ 2010 – Enquête d'utilité publique
- ▶ 2011 – Arrêté déclarant le projet d'utilité publique
- ▶ 2012 – Approbation du SCOT Pays du Cambrésis
- ▶ 2013 – Délibération pour la révision du PLU du Cateau-Cambrésis
- ▶ 2015 – Acquisition des terres par la CA2C pour l'aménagement de la Zone d'Activités des 4 Vaux
- ▶ 2021 – Adoption de la révision du PLU du Cateau-Cambrésis
- ▶ 2022 - Lancement de l'étude E.R.C



## Pourquoi une étude E.R.C. Agricole ?

En vertu de l'al. 1er l'article L122-1-3 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), « les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur **nature**, leurs **dimensions** ou leur **localisation**, sont susceptibles d'avoir des **conséquences négatives importantes sur l'économie agricole** » doivent faire l'objet d'une étude dite « Eviter, Réduire, Compenser » agricole.



## Des conditions cumulatives remplies

Selon l'article D112-1-18 du CRPM, le projet doit remplir 3 conditions cumulatives pour entrer dans le champ d'application du dispositif :

- ▶ **Condition de nature** : Projet soumis à une évaluation environnementale systématique
- ▶ **Condition de localisation** : Situation en zone agricole au plan local d'urbanisme en vigueur affectée à une activité agricole.
- ▶ **Condition de consistance** : Plus de 3 ha de surfaces définitivement et irréversiblement prises à l'économie agricole (seuil par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2018 pour le département du Nord)

Pour ce faire, **le maître d'ouvrage a mandaté la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais** pour mener cette étude « Eviter, Réduire, Compenser » agricole imposée par le code rural et de la pêche maritime.





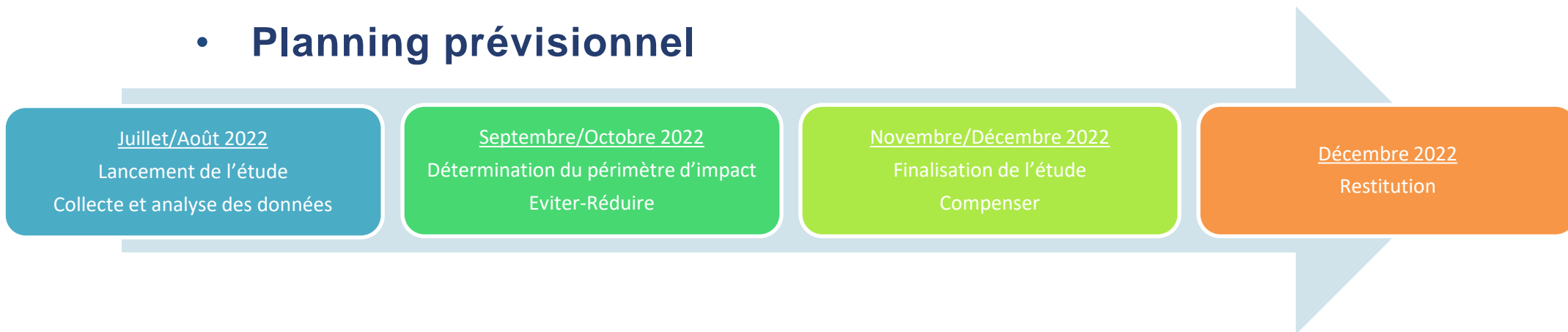
## Méthodologie utilisée

### • Collecte des données

L'étude se base sur les exigences de la CDPENAF du Nord, transmises à la Chambre d'Agriculture sous la forme d'une grille détaillée du contenu attendu. Elle se fonde sur des données provenant de plusieurs sources :

- ▶ Entretiens individuels avec les exploitants impactés
- ▶ Etude d'impact – Dossier de permis d'aménager
- ▶ Données statistiques issues de l'INSEE et du Ministère de l'Agriculture (AGRESTE)
- ▶ Données issues de références et indicateurs régionaux
- ▶ Bases de données internes de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
- ▶ Mobilisation de connaissances de terrain et des compétences de la Chambre d'Agriculture

### • Planning prévisionnel



# Raison d'être du projet

Note préliminaire : L'analyse qui va suivre s'appuie sur les documents d'urbanisme suivants : le SCOT du Pays du Cambrésis approuvé en 2012 et actuellement en révision et le PLU de la commune du Cateau Cambrésis approuvé en 2006 et révisé en 2021.

## La ZA des Quatre Vaux, une « zone d'intérêt prioritaire à court terme » au SCOT

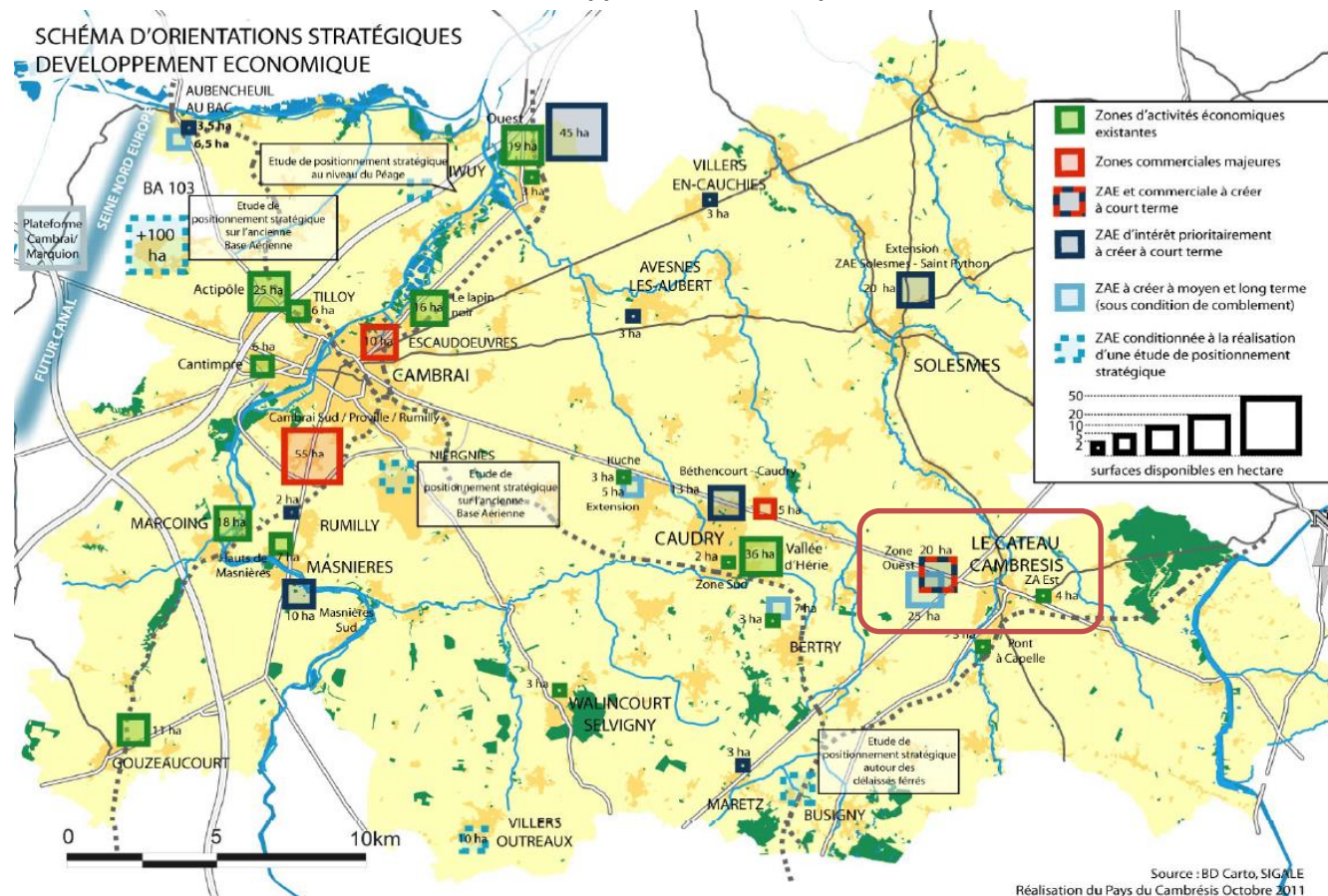
Extrait du Document d'orientations générales du SCOT – Schéma d'orientations stratégiques  
Développement Economique

### Un territoire qui met l'Emploi au centre de son projet

- Le Scot du Pays du Cambrésis affiche l'objectif d'abaisser le niveau de chômage du Cambrésis au niveau national, supérieur de quatre points au moment de la rédaction du SCOT.
- Un des leviers identifié consiste à développer les pôles de centralités principaux comme Le Cateau-Cambrésis, Cambrai, Caudry, et à les interconnecter.

### Un territoire au développement économique moins marqué à l'Est qu'à l'Ouest

La Zone d'Activités des Quatre Vaux a pour vocation de devenir le « 4<sup>ème</sup> pôle commercial du Cambrésis » après Escaudœuvres, Cambrai/Proville et Caudry afin d'équilibrer le développement économique entre l'Est et l'Ouest du territoire (cf figure à droite).



Source : SCOT du Pays du Cambrésis (2012) - Document d'orientations générales p. 221-223 / Rapport de Présentation p.125.



## Un projet qui fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) au plan local d'urbanisme de la commune du Cateau-Cambrésis

### Un secteur à urbaniser d'environ 27 ha identifié dans le PLU

- Au Nord : Un secteur 1AU d'environ 20 ha.
- Au Sud : Un secteur 2AU d'environ 7 ha.
- 4 exploitations impactées, 3 continuent d'exploiter en précaire.

### Un aménagement prévu initialement en deux temps

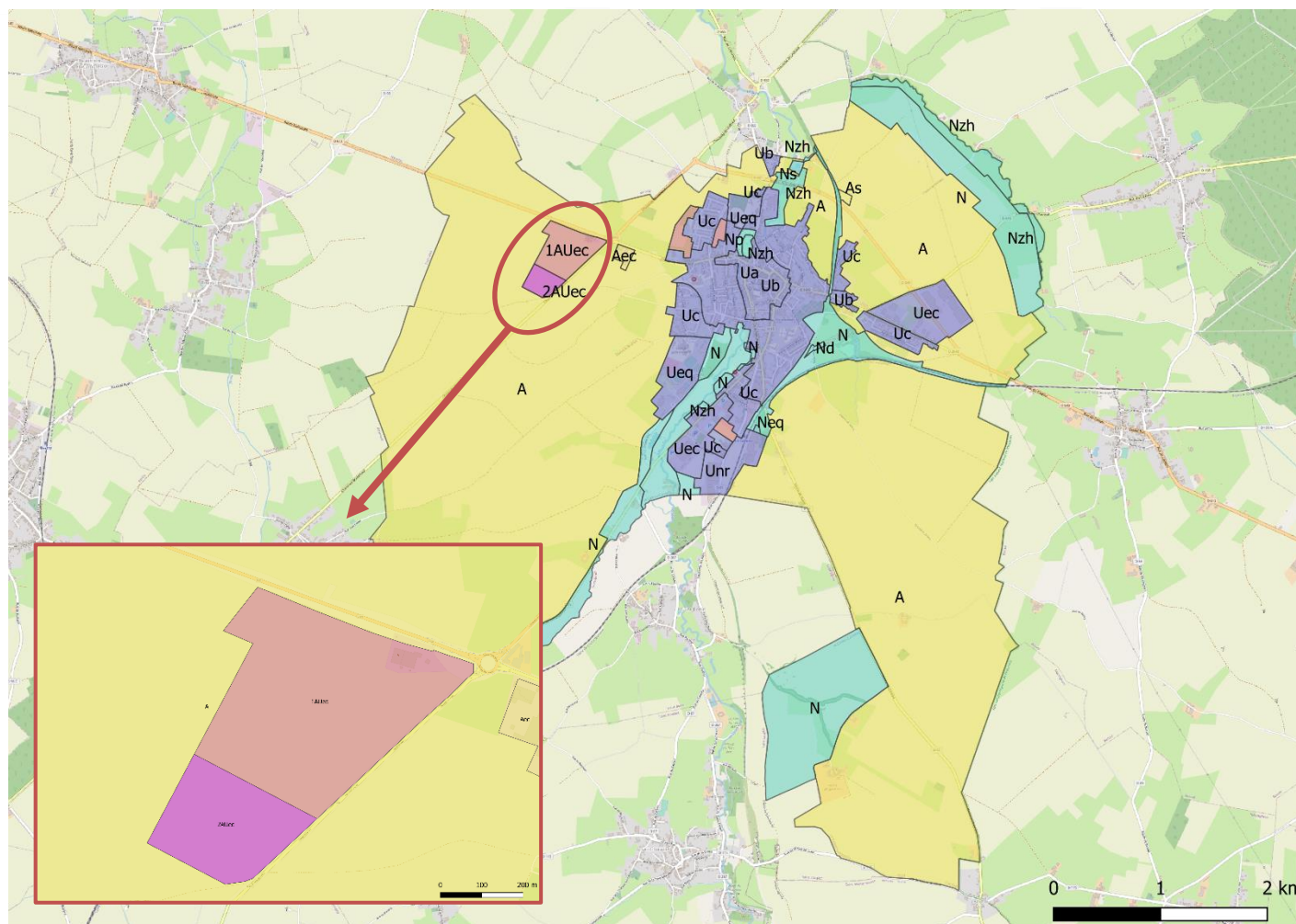
La CA2C a acheté les parcelles dans l'optique de développer la Zone d'Activités en deux temps ; la parcelle 2AU devenant urbanisable dès le remplissage de la zone sur la partie en 1AU.

L'emprise du projet a ensuite été revue ; **seule la partie 1AU sera utilisée pour l'aménagement de la zone et les 7 ha en 2AU seront reclassés en zone A au PLU.**

### Des enjeux identifiés pour l'aménagement de la zone

- La prise en compte de l'activité agricole, présente autour de la zone et reconnue comme indispensable à l'activité économique du territoire.
- La prise en compte des impacts environnementaux et paysagers. **L'étude d'impact faune/flore a conclu que la mise en œuvre de compensations environnementales n'était pas nécessaire.**
- Des enjeux ruissellement / érosion identifiés par les agriculteurs.

PLU du Cateau-Cambrésis, échelles 1/50000 et 1/5000

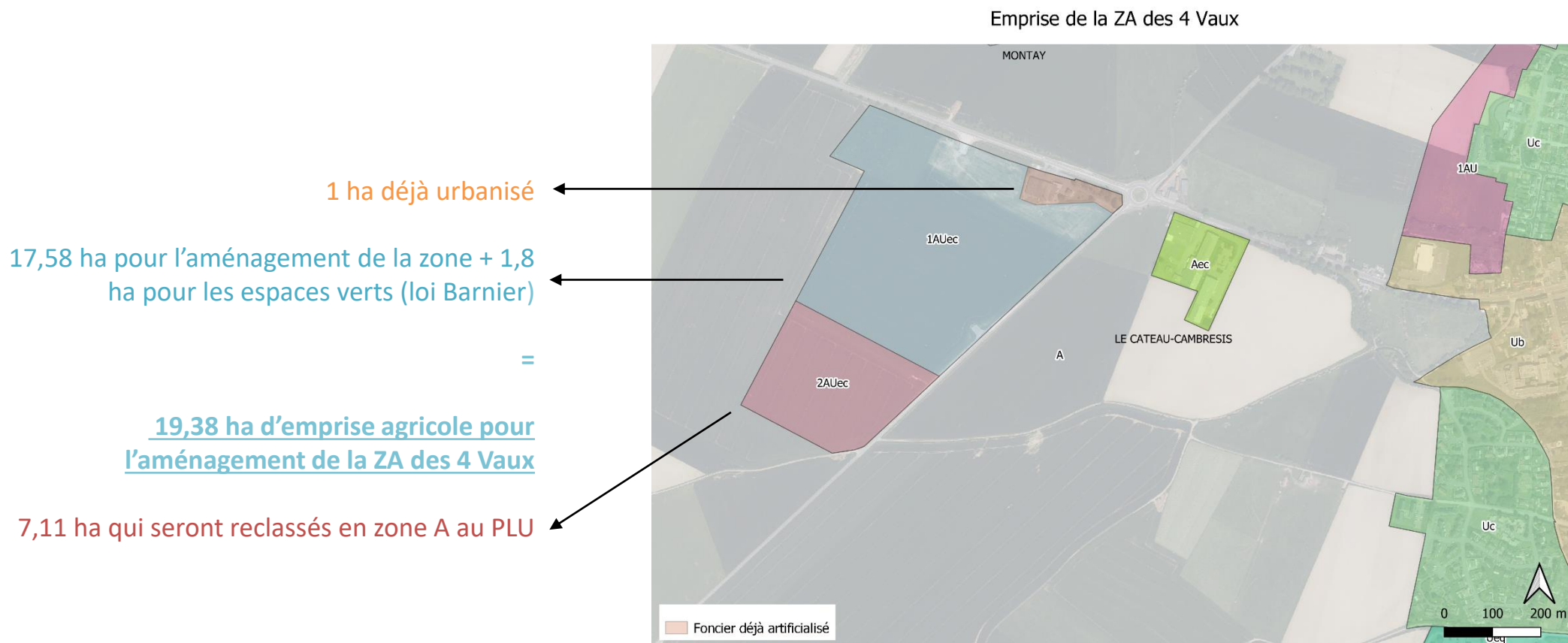


Source : Plan local d'urbanisme du CATEAU-CAMBRESIS (2021) ; ©IGN Scan25® ; Montage Chambre d'Agriculture NPDC.

# Présentation de l'aménagement de la zone

## Emprise du projet

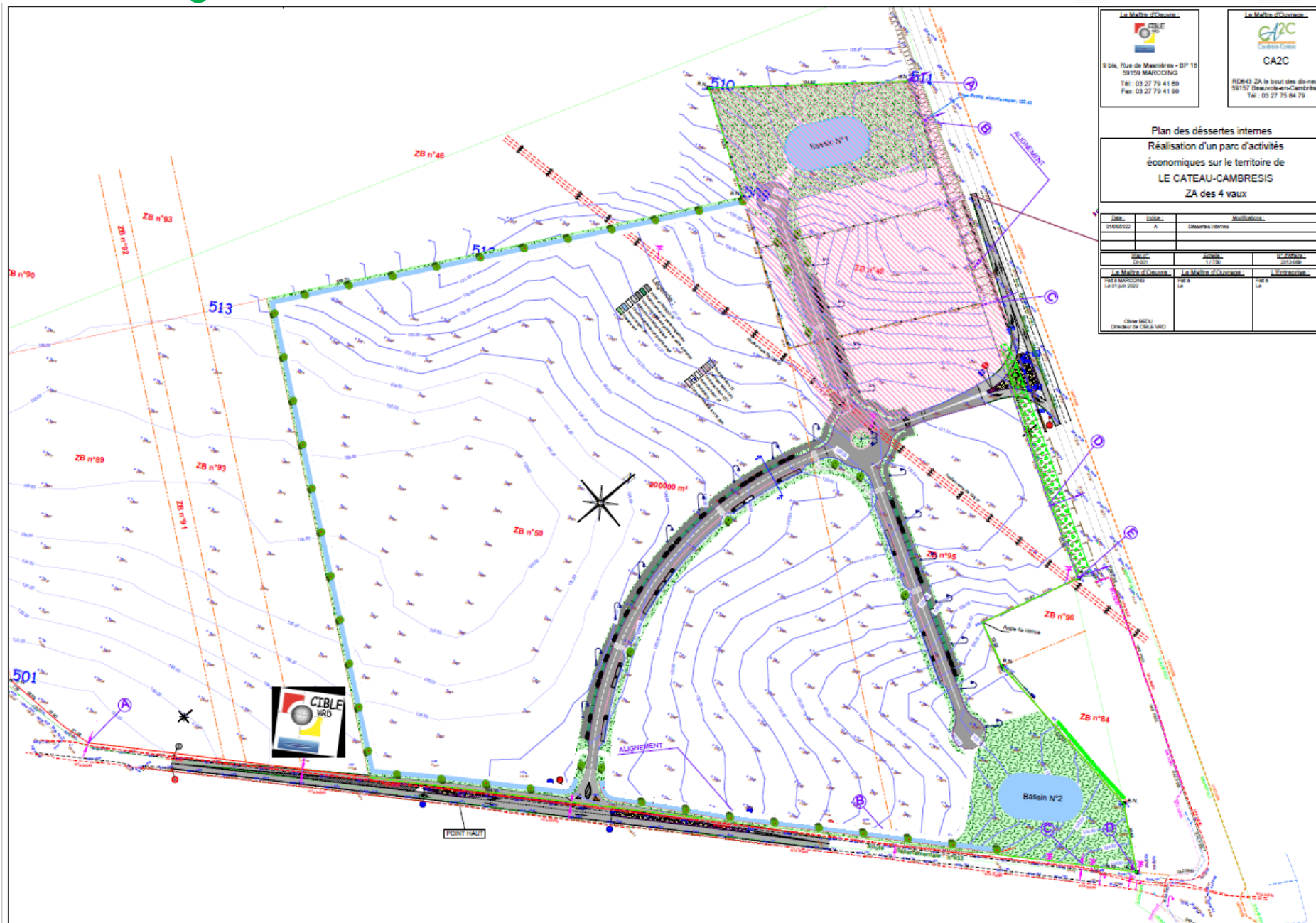
### Emprise actuelle du projet



Source : Plan local d'urbanisme du CATEAU-CAMBRESIS (2021) ; ©IGN BDCartha®2021 ; Montage Chambre d'Agriculture NPDC.



# Plan d'aménagement de la zone



**Le Maître d'ouvrage**  
  
 9 bis, Rue de Maestres - BP 15  
 59159 MARCQING  
 Tél : 03 27 79 41 99  
 Fax: 03 27 79 41 99

**Le Maître d'ouvrage**  
  
**CA2C**  
 10645 ZA le bout des di-neuf  
 59157 Beaurvillers-Cambresis  
 Tél : 03 27 75 84 79

Plan des dessertes internes  
 Réalisation d'un parc d'activités  
 économiques sur le territoire de  
**LE CATEAU-CAMBRESIS**  
 ZA des 4 vaux

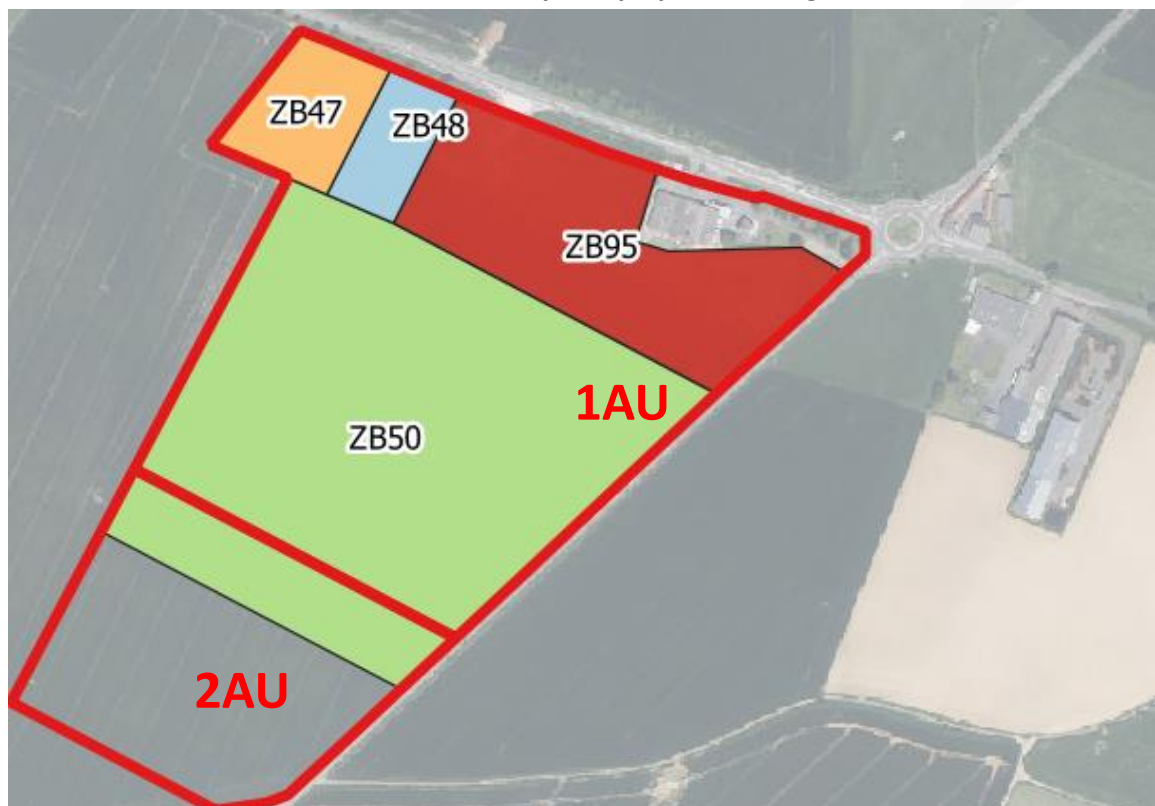
DATE	LIBRE	DESCRIPTION
01/05/2022	A	Dessertes internes

Le Maître d'ouvrage	Le Maître d'ouvrage	L'architecte
M. B. MARCQING 14/11/2022	CA	CA

Chef de projet :  
 Directeur de CIBLE VRD

## 4 exploitants impactés par le projet

Parcelles concernées par le projet d'aménagement



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture NPDC Août 2022 ; ©IGN BDCartha®2021 ; Montage Chambre d'Agriculture NPDC.

Exploitant	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Emprise du projet (en ha)	Type d'occupation	Commentaires
Exploitant 1	ZB50	14,24	12,23	Exploite en précaire depuis l'expropriation	Exploite autour de la zone
Exploitant 2	ZB48	0,88	0,88	Exploite en précaire depuis l'expropriation	
Exploitant 3	ZB47	1,35	1,35	Exploite en précaire depuis l'expropriation	
Exploitant 4	ZB95	4,92	4,92	N'exploite plus depuis l'expropriation (ni sur la parcelle, ni en dehors)	Accord pour entretien de la parcelle par Exploitant 1



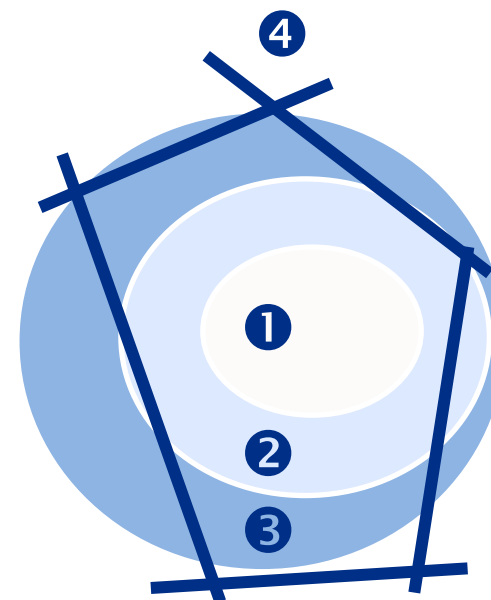
# Méthode utilisée pour délimiter le périmètre

La délimitation du périmètre d'étude se base sur les recommandations de la CDPENAF du Nord :

« Le périmètre d'étude est à justifier à partir des éléments contenus dans l'état des lieux de l'agriculture à l'échelle du projet, en particulier l'ensemble du **parcellaire des exploitations impactées et des périmètres des filières (directs et indirects) impactées**. La superposition géographique de ces différents paramètres aboutit à retenir un périmètre structuré [...] **Ce périmètre de territoire concerné englobe un zonage administratif** de façon à mobiliser facilement et analyser des données statistiques à cette échelle. »

- Le choix est fait de se limiter à un périmètre restreint autour de la commune accueillant le projet afin d'initier la concertation collective (dit « périmètre rapproché ») et d'ensuite élargir en fonction des projets. Un périmètre élargi est également déterminé.
- Avec l'appui des agriculteurs impactés et de l'animateur de développement agricole du secteur, **les critères suivants ont été croisés afin de déterminer le périmètre d'étude :**

- 1 Etendue du parcellaire des exploitants impactés :**  
« leur aire de travail » où ils vont rechercher du foncier en priorité pour garder la même organisation logistique
- 2 Orientation agricole majoritaire du secteur,** afin de faciliter l'émergence de problématiques communes aux exploitants impliqués dans la concertation
- 3 Localisation des entreprises en lien avec les filières impactées,** sous réserve qu'elles soient situées localement et soient impactées de manière significative
- 4 Périmètre administratif** dans lequel on dispose de statistiques agricoles mobilisables et qui permette une gestion aisée de la compensation



# Application des critères au projet

## ① Etendue du parcellaire de l'exploitant impacté

- Les exploitants impactés ont leur siège et leur parcellaire sur la CA2C :
  - L'agriculteur majoritairement impacté a son siège sur la commune de BETHENCOURT.
  - Les deux autres sur la commune de TROISVILLES.
- 70% des parcelles des agriculteurs se concentrent sur le Cateau-Cambrésis et ses communes limitrophes à l'Ouest (Neuvilly, Troisvilles, Remont, Montay, Inchy).

### PERIMETRE RAPPROCHE, croisement avec les critères :

#### ② Orientation agricole majoritaire du secteur

La **polyculture-élevage** représente l'orientation majoritaire du secteur avec quelques discontinuités suivant les communes ; celles autour de **Caudry** sont plutôt orientées autour des grandes cultures alors que celles autour du **Cateau-Cambrésis** sont majoritairement tournées vers la polyculture-élevage.

#### ③ Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

A proximité (<15 km) de l'emplacement de la future zone d'activités se trouvent plusieurs opérateurs de collecte de céréales et oléagineux cités par les agriculteurs impactés : la Coopérative de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Cérésia (Montay), Unéal (Bertry).

### PERIMETRE ELARGI, croisement avec les critères :

#### ③ Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

Les betteraves sucrières sont livrées à Tereos, dans la CAC. De même, les opérateurs de la filière légumes se trouvent en dehors de la CA2C, comme Bonduelle dans la Somme.

Pour les filières animales, également impactées par le projet, on retrouve le marché aux bestiaux du Cateau-Cambrésis pour la vente de bêtes vivantes. Les abattoirs se trouvent à l'extérieur du périmètre administratif, l'abattoir de Feignies cité en enquête se trouve dans la CAMVS, Cevinor dans la 3CA.

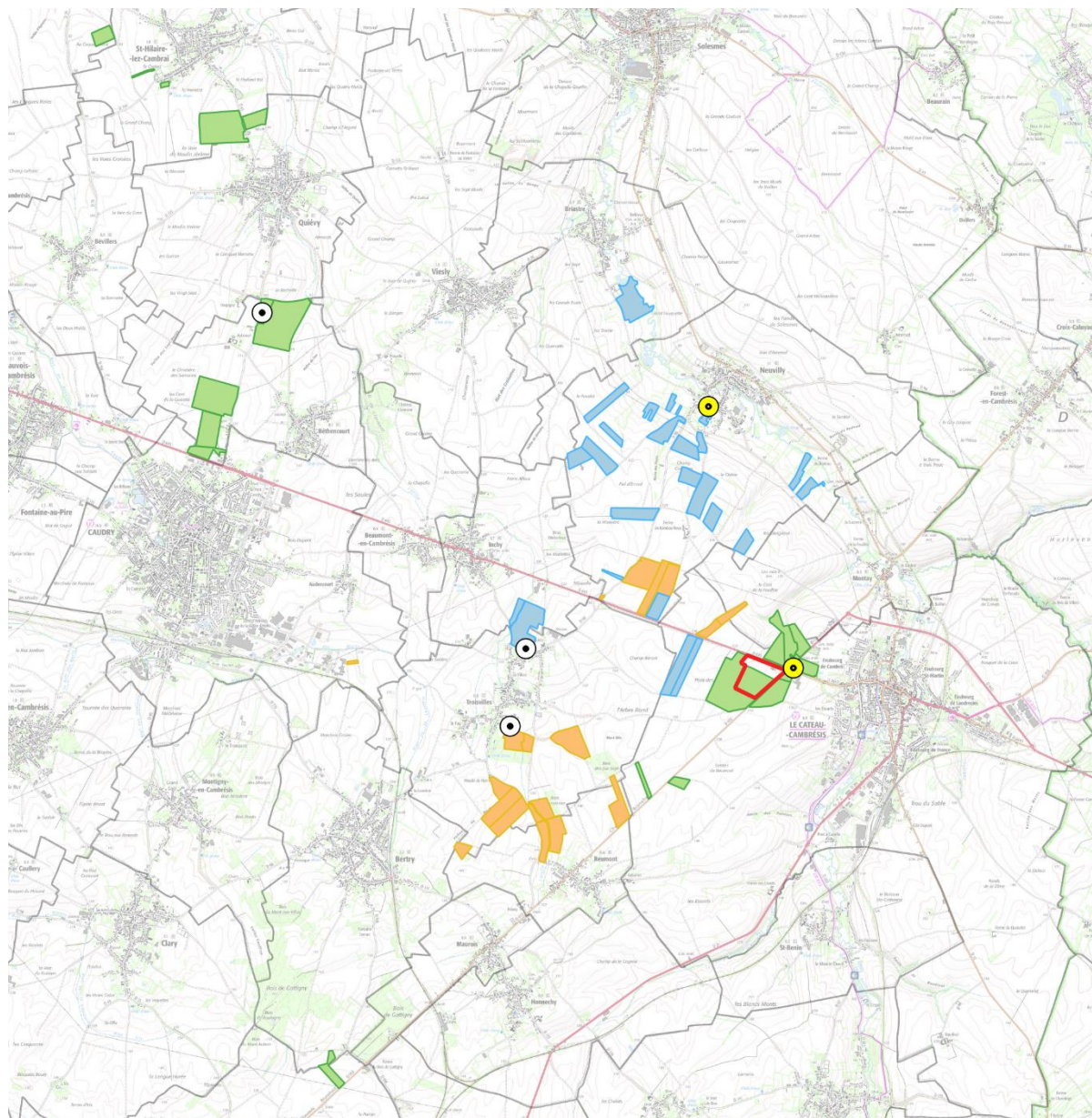
#### ④ Périmètre administratif

Les **limites administratives de la CA2C** doivent être prises en compte afin de déterminer le périmètre éloigné pour plus de facilité lors de la gestion du fonds de compensation.



## ① Etendue du parcellaire des exploitations impactées

Parcellaire des trois agriculteurs cultivant sur l'emplacement de la future zone d'activité



➤ 4 exploitations impactées qui exploitent sur **14 communes**.



➤ SAU totale : **473 ha**.

➤ L'emprise du projet représente **4%** de cette SAU totale.

### Légende :



Bâtiment



Siège



Parcellaire de l'agriculteur 1



Parcellaire de l'agriculteur 2



Parcellaire de l'agriculteur 3



Localisation de la future ZA des 4 Vaux

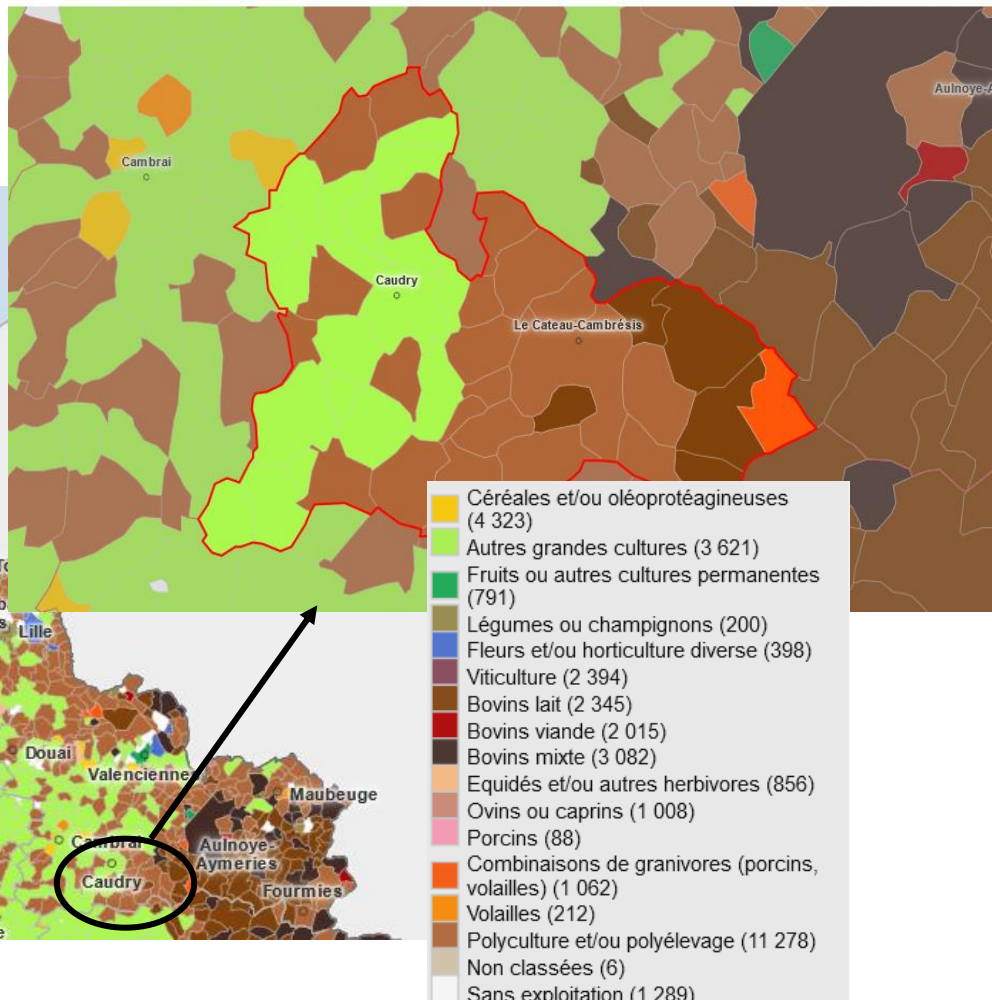
Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture NPDC Août 2022 ; ©IGN Scan25 ; Montage Chambre d'Agriculture NPDC.

## ② Orientation agricole majoritaire du secteur

Note préliminaire : L'OTEX (Orientation Technico Economique des Exploitations) classe les exploitations suivant leur spécialisation, celle-ci étant déterminée par les coefficients de PBS (Production Brute Standard). Une exploitation est **spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total**. Il est donc tout a fait possible de trouver des éleveurs dans une commune dont l'OTEX est « Autres grandes cultures ». La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Cartes des OTEX

Spécialisation de la production agricole en 2020 (17 postes) - Source : Agreste - Recensement agricole 2020

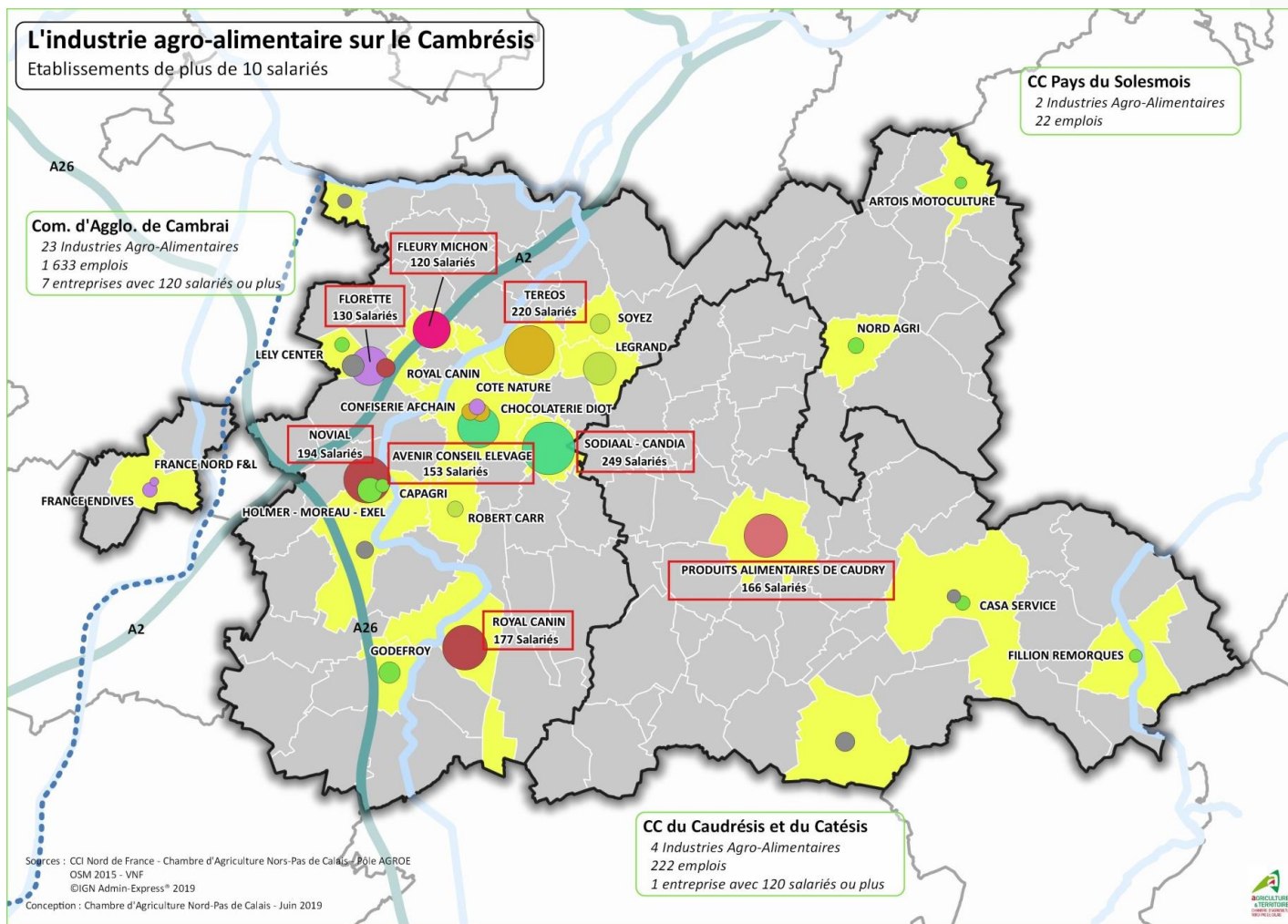


Source : Agreste – Recensement Agricole 2020

- Le projet d'aménagement de la ZA des 4 Vaux impacte la commune du **CATEAU-CAMBRESIS** située dans la petite région agricole du Cambrésis, un territoire essentiellement de **grandes cultures** avec des élevages persistants plutôt à l'Est (aux abords de l'Avesnois).
- L'orientation agricole principale du **CATEAU-CAMBRESIS** est la polyculture/polyélevage.
- On note autour de **CAUDRY** (Béthencourt, Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, etc.) une spécialisation plutôt orientée autour des grandes cultures.
- Grandes cultures et élevage cohabitent donc sur le secteur.
- Les trois agriculteurs exploitant sur la zone sont des polyculteurs-éleveurs, avec une part plus ou moins importante de l'élevage.



### ③ Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

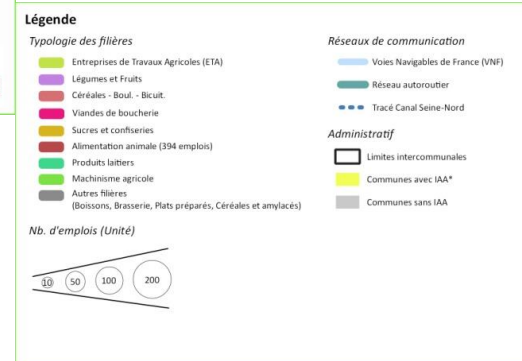


#### Des opérateurs économiques centrés principalement autour de Cambrai (Pôle d'excellence agroalimentaire)

- Tereos pour la filière **sucre**, ainsi que plusieurs confiseries.
- Candia pour la filière **lait**.
- Novial et Royal Canin pour la filière **alimentation animale**.

#### Quelques entreprises agroalimentaires présentes sur le territoire de la CA2

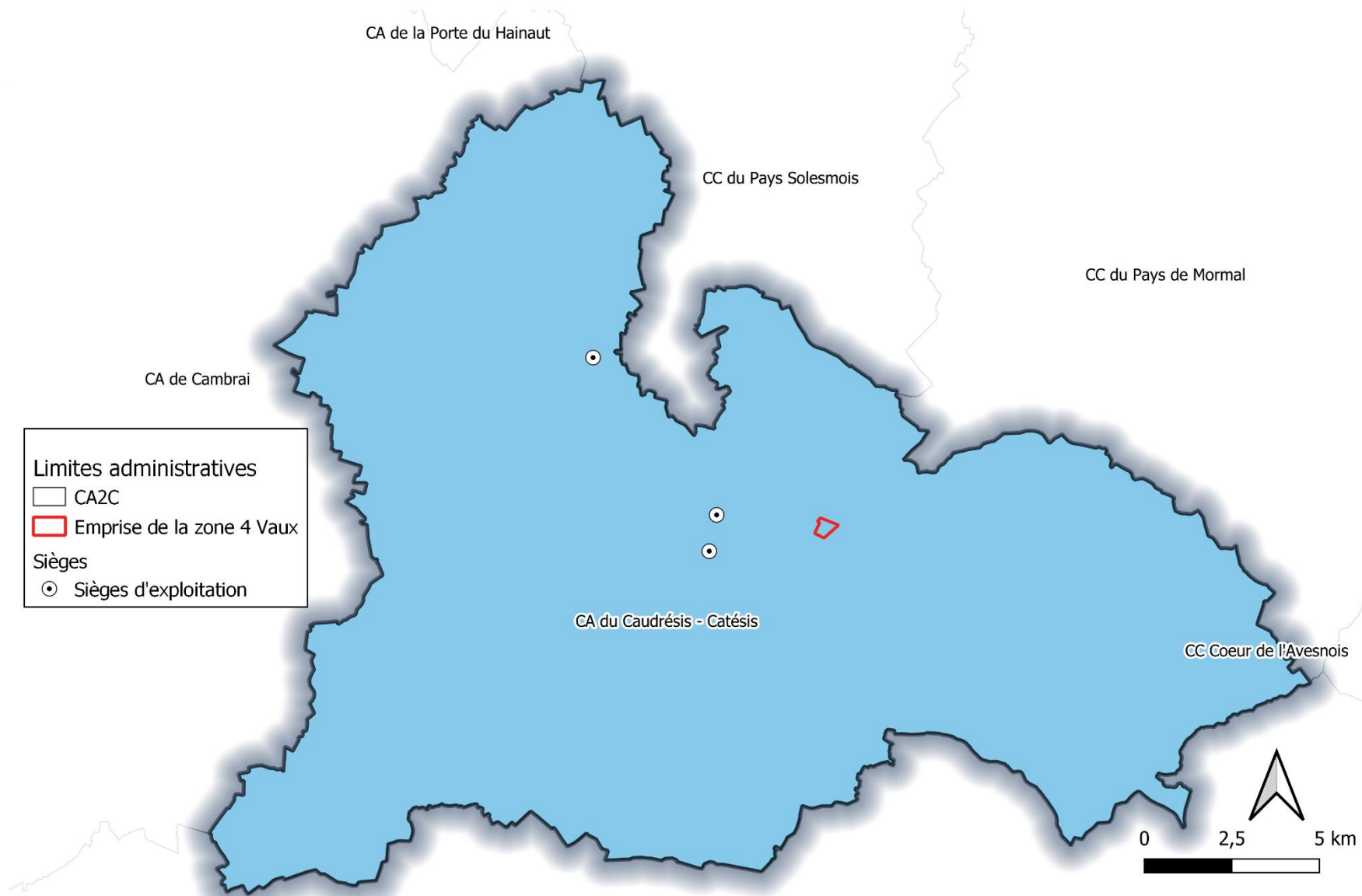
- Présence d'un **opérateur de collecte et première transformation (huile) de céréales et oléagineux** : la Coopérative de Saint Hilaire.
- La Brasserie du Cateau et Roxane Nord pour les **boissons**.
- Produits alimentaires de Caudry pour la fabrication de **produits surgelés**.
- Présence d'entreprises du **machinisme agricole**.





#### ④ Périmètre administratif – CA2C

##### Inscription du projet d'aménagement dans la CA2C



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture NPDC Août 2022 ; Montage Chambre d'Agriculture NPDC.

## EN RESUME

### • Périmètre rapproché

En raison de la disposition du parcellaire des exploitants, de la localisation du projet et des logiques agricoles et territoriales, **le périmètre rapproché identifié s'étend sur les communes suivantes : LE CATEAU-CAMBRESIS, INCHY, TROISVILLES, MONTAY, REUMONT, NEUVILLY**. Les six communes ont pour OTEX principal la polyculture-polyélevage et regroupent plus de 50 exploitations, ce qui est suffisant pour créer une dynamique collective.

### • Périmètre élargi

Cette échelle doit permettre une contextualisation pertinente de l'activité agricole impactée

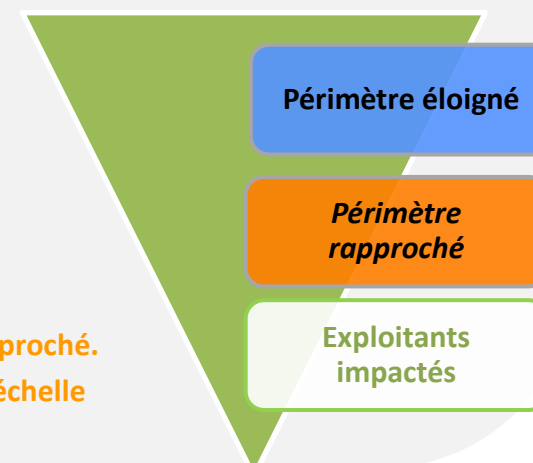
- La totalité de l'activité de l'exploitant se fait sur la CA2C.
- Ce territoire constitue un espace agricole relativement homogène, tant au niveau des productions pratiquées que des filières présentes : polyculture/polyélevage et grandes cultures.
- Cette échelle d'analyse permet également de considérer le phénomène de consommation foncière et la notion d'impacts cumulés avec d'autres projets.

	% de SAU
Périmètre éloigné	100 %
Périmètre rapproché	70 %

**L'état des lieux du secteur agricole sera donc réalisé à trois échelles :**

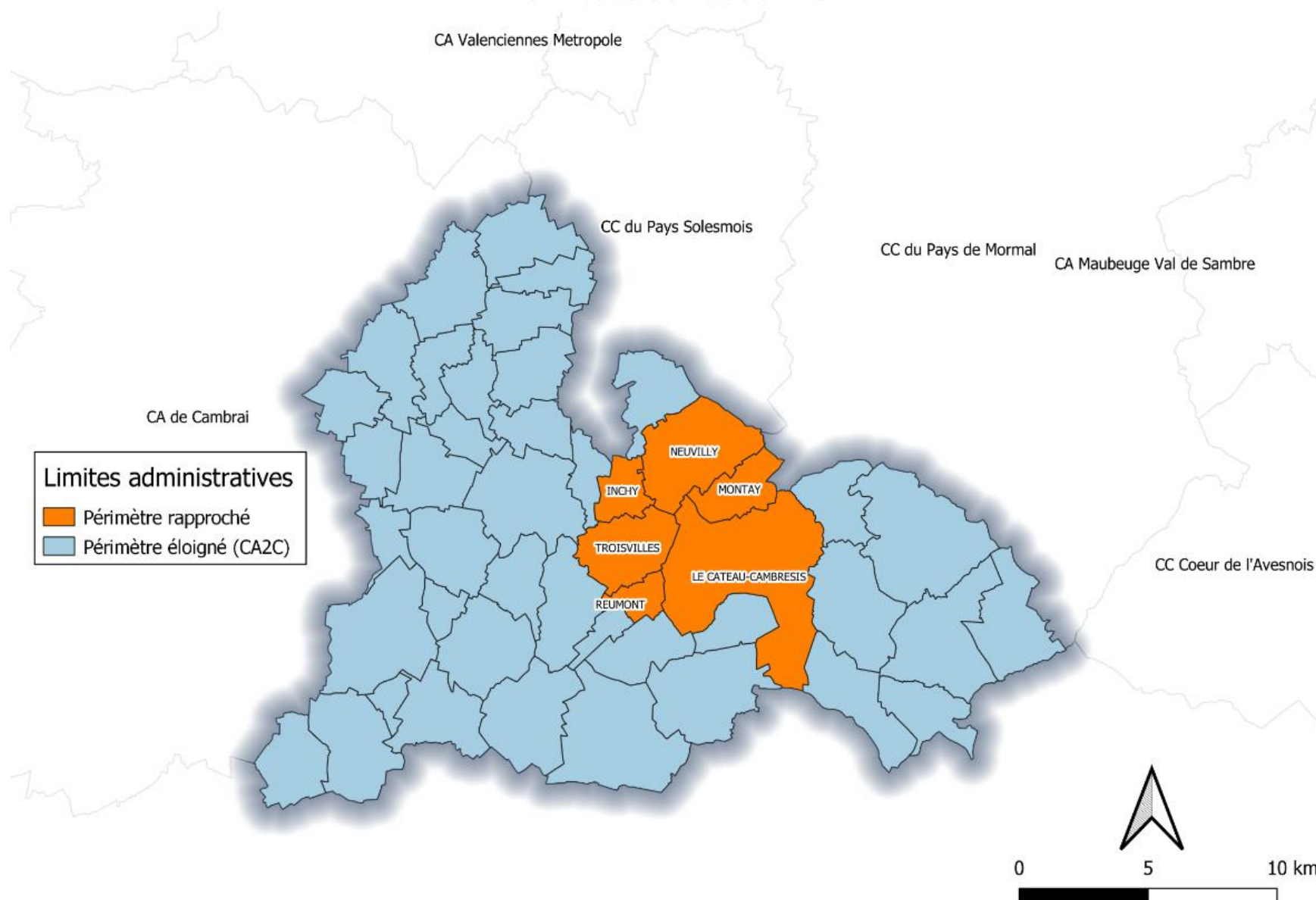
- 1) Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis
- 2) Le périmètre rapproché d'impacts qui servira de base à la concertation
- 3) L'exploitation impactée

**Le fonds de compensation est destiné en premier lieu à consolider l'économie agricole du périmètre rapproché. En cas de surplus de l'enveloppe, il pourra être envisagé qu'il puisse alimenter des projets collectifs à l'échelle du périmètre éloigné**



# Délimitation des périmètres d'impacts

## Périmètres de l'étude ERC





# PARTIE 2



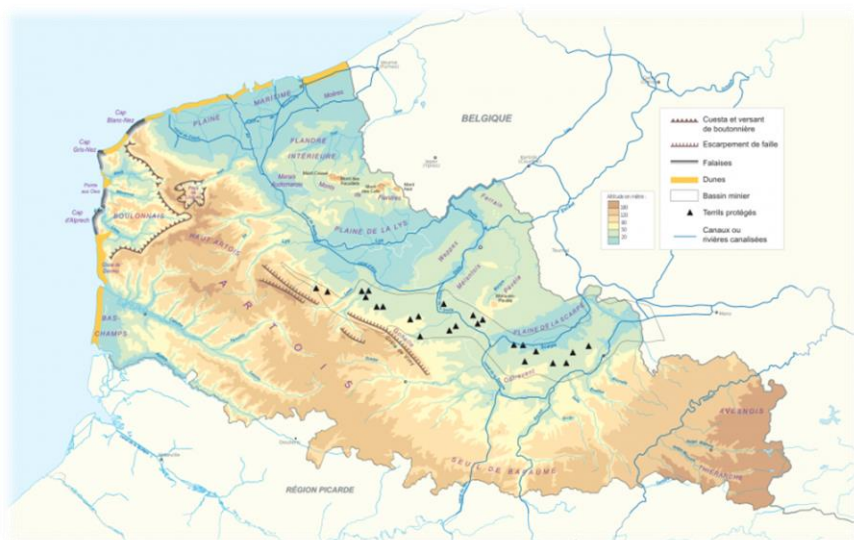
## ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

Cette section décrit l'économie agricole du territoire perturbé identifié. Le territoire de la CA2C ou du Cambrésis sont aussi évoqués en fonction des données disponibles pour décrire l'environnement du périmètre. Un focus sur les exploitations impactées et leurs partenaires économiques est ensuite réalisé.



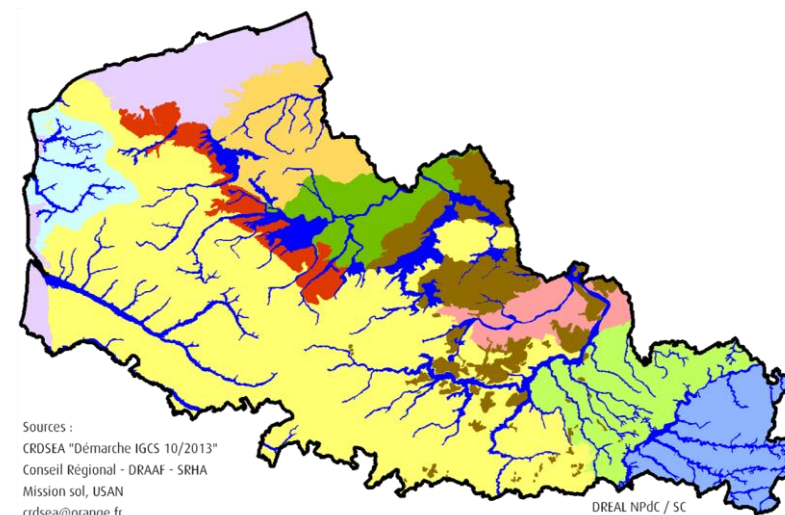
# Des conditions naturelles favorables à l'activité agricole

## Des caractéristiques pédoclimatiques propices



Source : Dreal HDF.

- Un territoire de plaine qui constitue le prolongement des plateaux picards et artésiens.
- Un sous-sol majoritairement limoneux à l'origine d'un fort potentiel agronomique, des rendements en céréales parmi les meilleurs du monde.



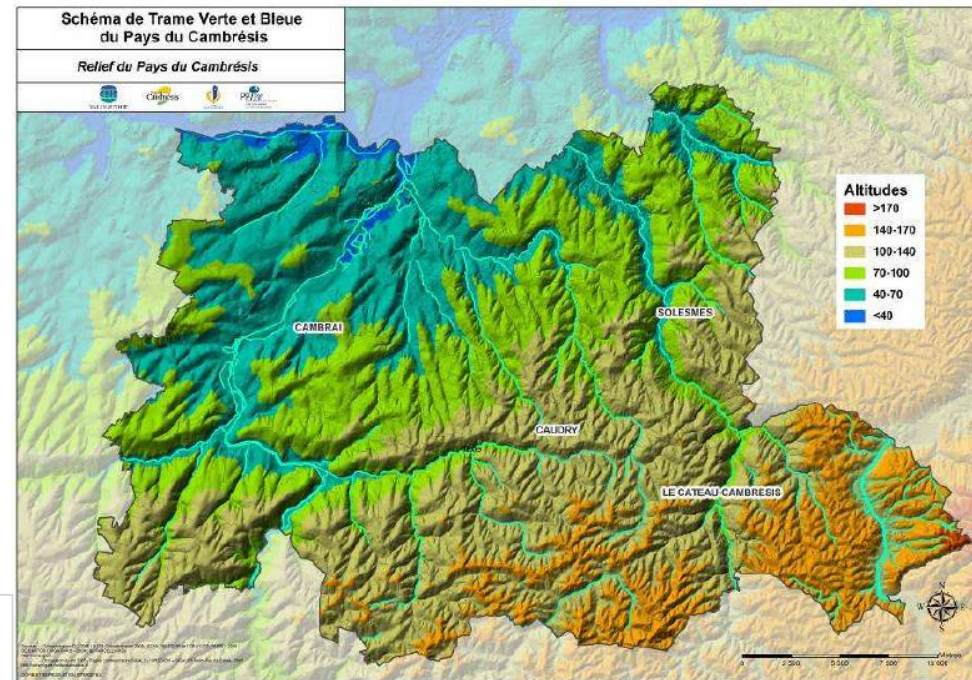
Sources :  
CRDSEA "Démarche IGCS 10/2013"  
Conseil Régional - DRAAF - SRHA  
Mission sol, USAN  
crdsea@orange.fr

DREAL NPdC / SC

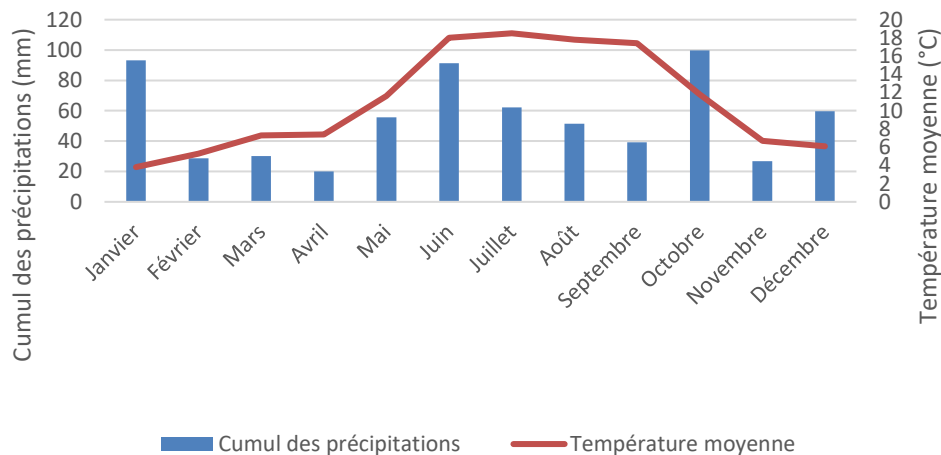
	Plaines maritimes (dunes et marais littoraux) Sables, argiles limono-sableuses, limons argileux, tufs et tourbes		Plaine de la Scarpe Limons argileux, sables, tourbes
	Formations fluviatiles (vallées et marais associés) Limons argileux, argiles limoneuses, limons sableux, tufs et tourbes		Hainaut Limons sur sable et limons sur argile
	Flandre Intérieure (petites collines) Limons à limons argileux sur substrat argileux ou sableux		Thiérache (plateau) Limons et limons sur grès, schistes et marnes
	Plaine de la Lys Limons argileux, argiles limoneuses, argiles, sables et tourbes		Avant pays d'Artois Limons sur argile ou limons sur argile sableuse
	Région de Lille, Pévèle, Ostrevent, bordure du Cambrésis Limons sur substrat argileux ou sableux		Artois (plateau) Limons sur craie, ou limons sur argile à silex
			Boulonnais Limons, limons argileux, argiles et sables

### Un relief qui augmente du Nord-Ouest au Sud-Est

- Altitude minimale à Paillencourt (33m), au Nord-Ouest du Cambrésis.
- Altitude maximale à La Groise (181m), au Sud de la CA2C.
- Un relief marqué par les vallées de l'Escaut.



**Diagramme ombrothermique de la station météorologique de Cambrai - Epinoy (données 2021)**



### Un climat océanique altéré avec des influences continentales

- Zone de transition entre le climat océanique (littoral) et le climat semi-continentale (Avesnois).
- Une amplitude thermique assez faible.
- Une pluviométrie moyenne en volume mais répartie tout au long de l'année.
- Un climat favorable à l'activité agricole (cultures et élevage).

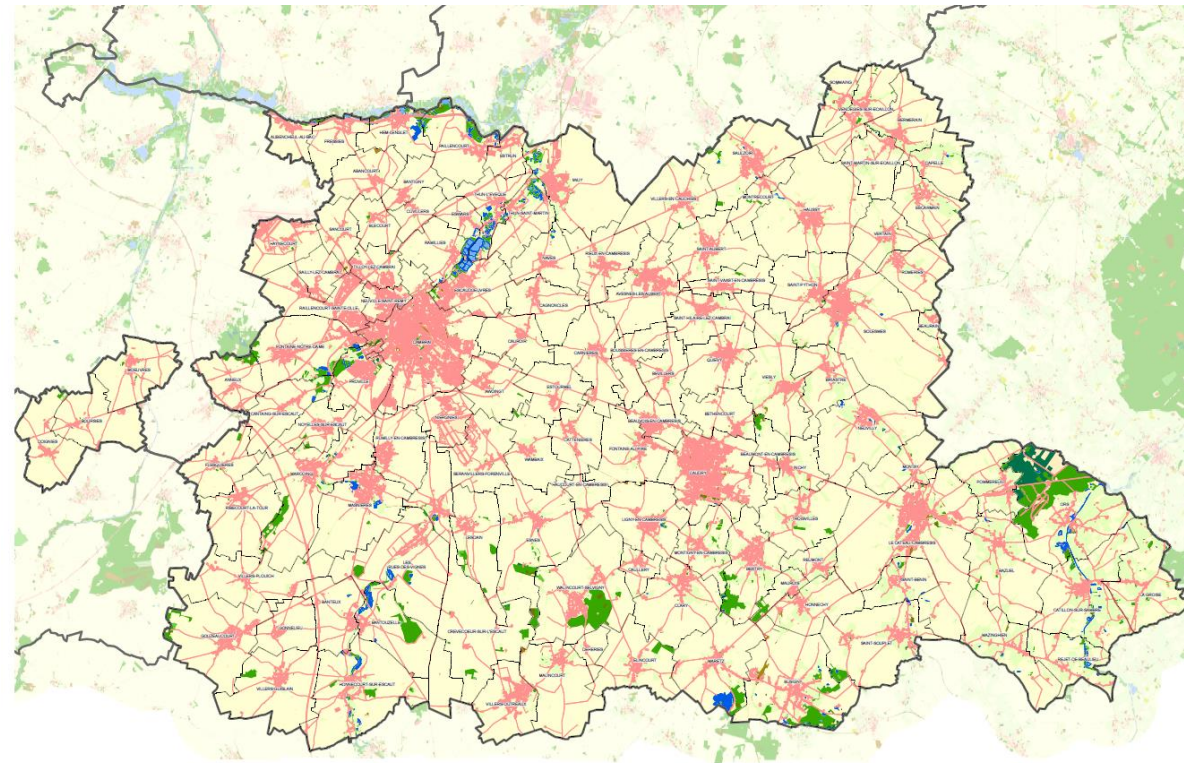
Source : Info Climat ; Montage Chambre d'Agriculture NPDC.



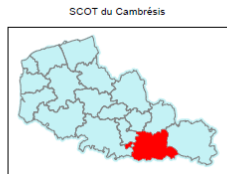
## Une occupation du sol majoritairement agricole

- Quelques pôles urbains plus ou moins développés (Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrésis) dans un **tissu agricole très dense**.
- Relativement peu de boisements sur le territoire.

### Caractérisation des sols sur la CA2C



Source : ©PPIGE Nord Pas-de-Calais - OCS2D 2015.



Réalisation : Octobre 2010

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional.



## Une adaptation des cultures en place aux conditions naturelles

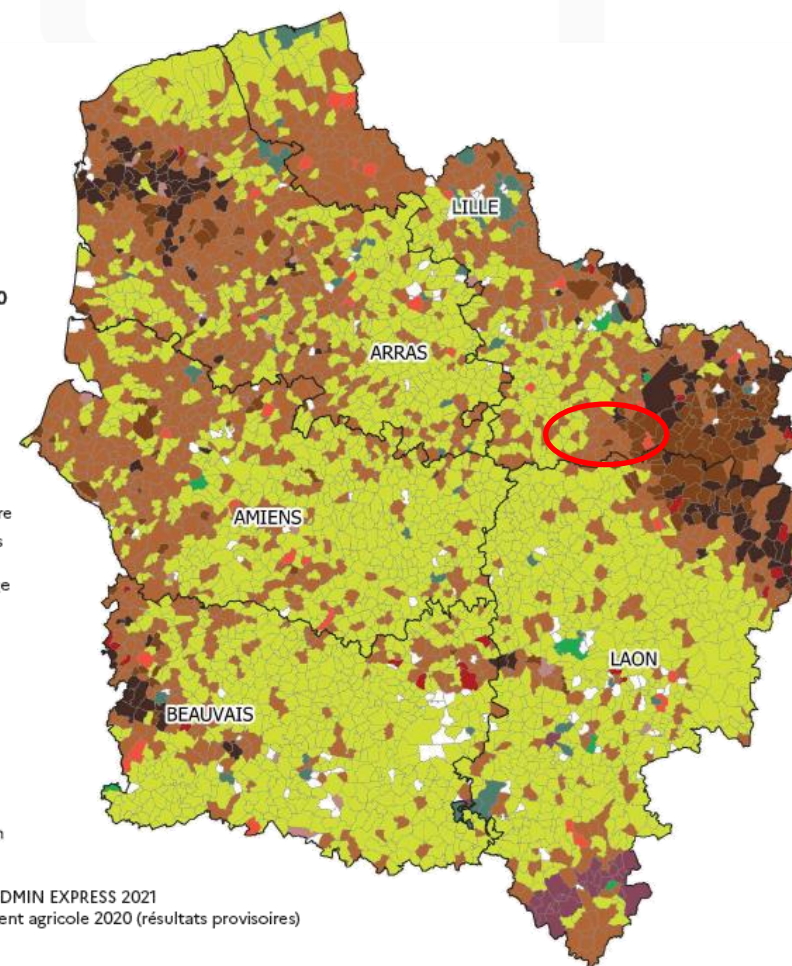
- Les grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre) représentent plus de la moitié de la SAU totale du territoire.
- L'élevage est également présent, il s'agit majoritairement d'élevage bovin (lait, viande, mixte). 23% des exploitations sont spécialisées dans l'élevage bovin (prédominance de(s) atelier(s) élevage sur la partie cultures).
- 20% des exploitations sont principalement orientées autour de la polyculture-polyélevage.
- La CA2C est donc un **territoire de transition** entre les grandes cultures à l'Ouest et les abords de l'Avesnois où l'élevage bovin est majoritaire.

OTEX communale en 2020

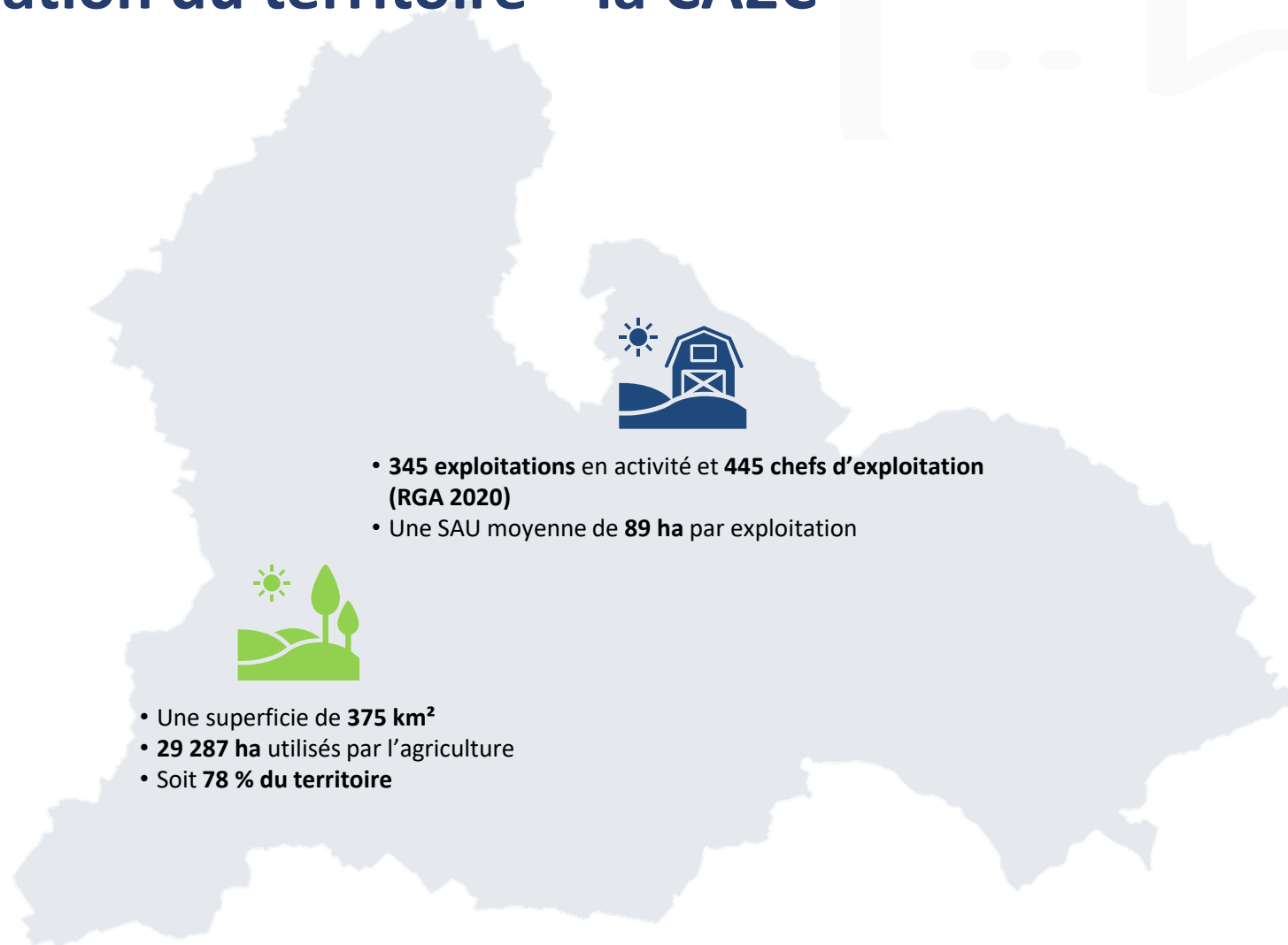


Fond carto. : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2021

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)



# Présentation du territoire – la CA2C

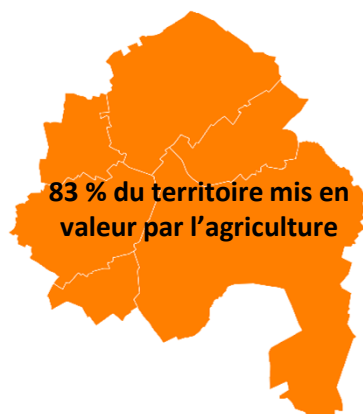
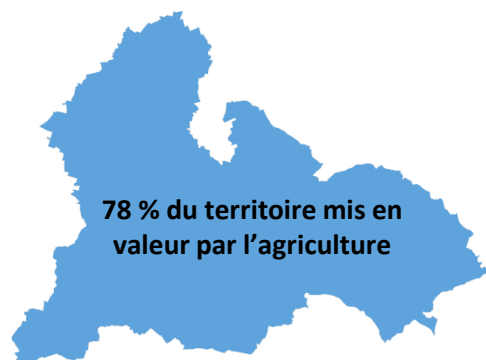


**Un territoire caractérisé par de vastes espaces agricoles**



# Structure des exploitations

## Identité agricole des différents périmètres d'impacts



### IDENTITE DES EXPLOITATIONS



#### 345 exploitations en activité

- SAU moyenne par exploitation : **89 ha (RGA 2020)**
- Environ **61%** des exploitations ont au moins une activité d'élevage (**RGA 2020**)



### PROFIL DES EXPLOITANTS



#### 445 chefs d'exploitations

- Age moyen : **51 ans (RGA 2020)**
- **56%** des fermes sont gérées par **un seul exploitant**, **54%** sont des **formes sociétaires (RGA 2020)**
- **23 %** de femmes (**RGA 2020**)

#### 53 exploitations en activité

- SAU moyenne par exploitation : **96 ha (RGA 2020)**
- Environ **75%** des exploitations ont au moins une activité d'élevage (**données internes**)

## Une activité agricole reflétant les tendances actuelles

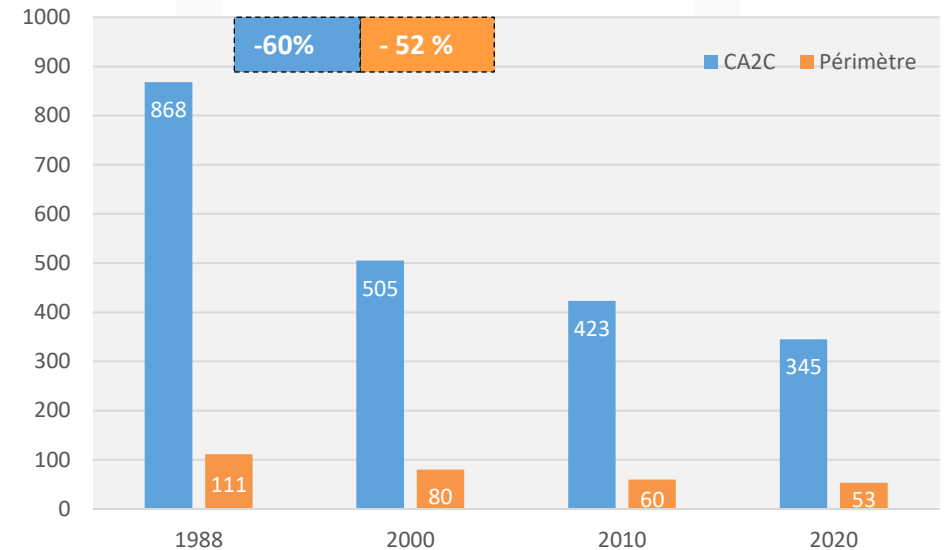
### Un tissu agricole en évolution

Le territoire du Caudrésis-Catésis connaît, comme sur l'ensemble du territoire national, une **diminution du nombre d'exploitations** accompagnée d'un **phénomène d'agrandissement des exploitations restantes** en lien avec la professionnalisation du métier.

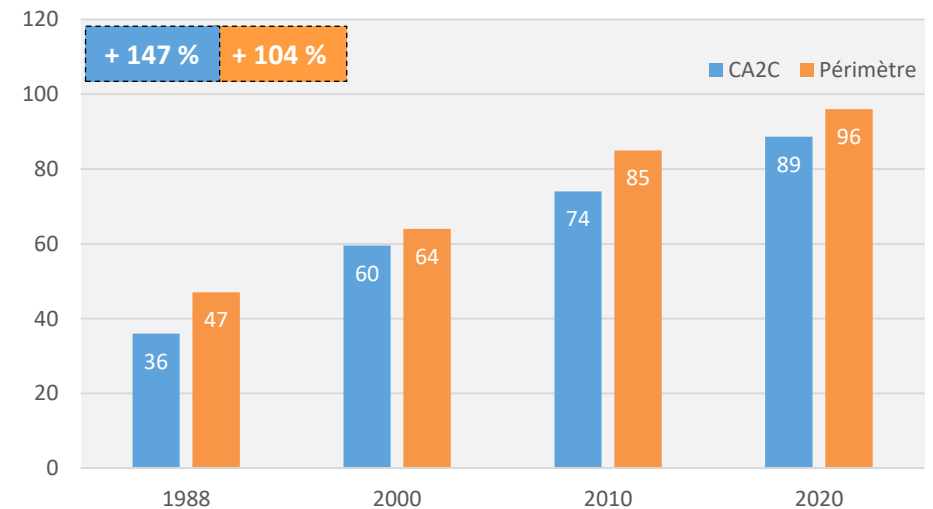
- **Un nombre d'exploitations divisé par 2,5 en 30 ans.** Dans le même laps de temps, la **SAU moyenne par exploitation a été multipliée par 2,5 (X3 à l'échelle du NPDC)**
  - Un phénomène d'augmentation de la SAU moyenne légèrement moins marqué par rapport au reste du Nord Pas-de-Calais, en lien notamment avec une **pression foncière importante**, tant liée aux projets d'urbanisation qu'à une pression interne à la profession peuvent être des facteurs d'explication au fait que la SAU moyenne par exploitation évolue moins vite sur ce territoire.
  - Une tendance au ralentissement du recul du nombre d'exploitations depuis les années 2010.
- Sur le périmètre d'étude, le phénomène d'agrandissement des exploitations est plus limité qu'à l'échelle de la CA2C mais la **SAU moyenne des agriculteurs ayant leur siège sur le périmètre est supérieure à la moyenne NPDC (96 ha contre 70 ha).**

Source : Agreste – Recensements agricoles 1988-2020.

#### Evolution du nombre d'exploitations



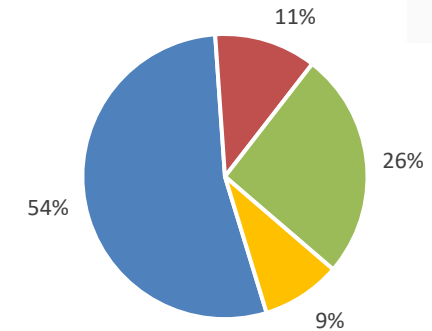
#### Evolution de la SAU moyenne par exploitation



## Organisation du travail

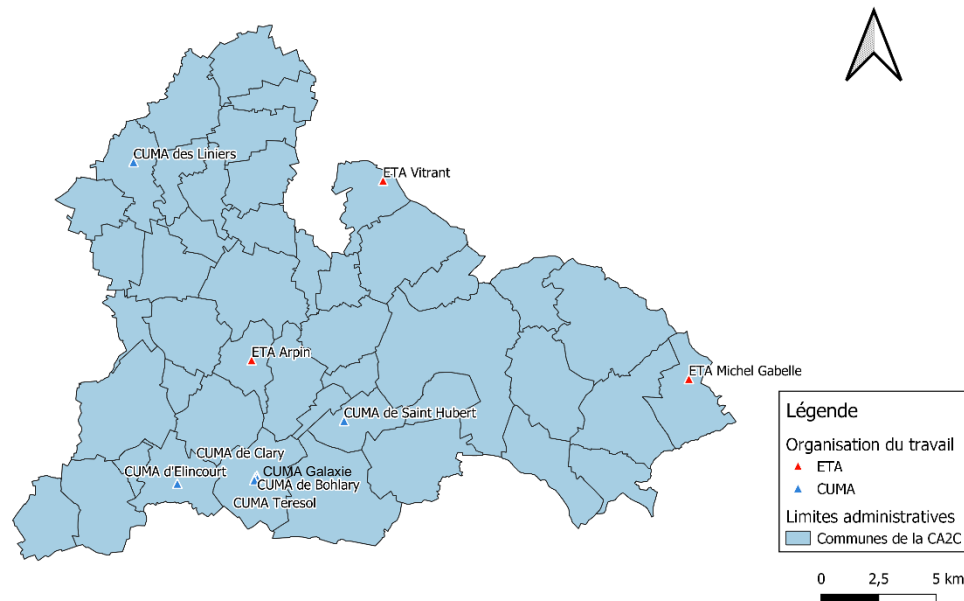
- Une progression des formes sociétaires :
  - **78 % des exploitations en forme individuelle en 2010, 54 % en 2020.**
  - **Forme sociétaire ≠ plusieurs chefs d'exploitation** (sauf pour les GAEC). Sur le territoire de la CAMVS, 66% des exploitations n'ont qu'un seul chef d'exploitation, 77% à l'échelle de la CUD (la donnée n'est pas disponible à l'échelle de la CA2C).
  - **1,6 chef d'exploitation par structure** en 2020 dans la CA2C.
  - Un total de **110 équivalents temps-plein pour la main d'œuvre salariée** (permanents et saisonniers), en légère augmentation par rapport à 2010 (+6%).

## Répartition des exploitations par forme juridique sur la CA2C



■ exploitations individuelles ■ GAEC ■ EARL ■ autres statuts

## Localisation des ETA et des CUMA dans la CA2C



- Pour certaines phases des cultures, les agriculteurs ont besoin de matériel spécifique (arracheuse, moissonneuse-batteuse, ensileuse, etc.). Ils peuvent se regrouper pour acquérir ce matériel (CUMA) ou faire appel à des entreprises spécialisées pour réaliser les travaux (ETA).
- **7 CUMA** (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) et **3 ETA** (Entreprise de Travaux Agricoles) identifiées sur le territoire de la CA2C.
- Certaines CUMA sont généralistes, d'autres sont spécialisées dans une culture (ex : la CUMA des Liniers à Cattenières, spécialisée dans la culture du lin).

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010-2020 ; CUMA Hauts-de-France.



## Prédominance des céréales dans les filières végétales

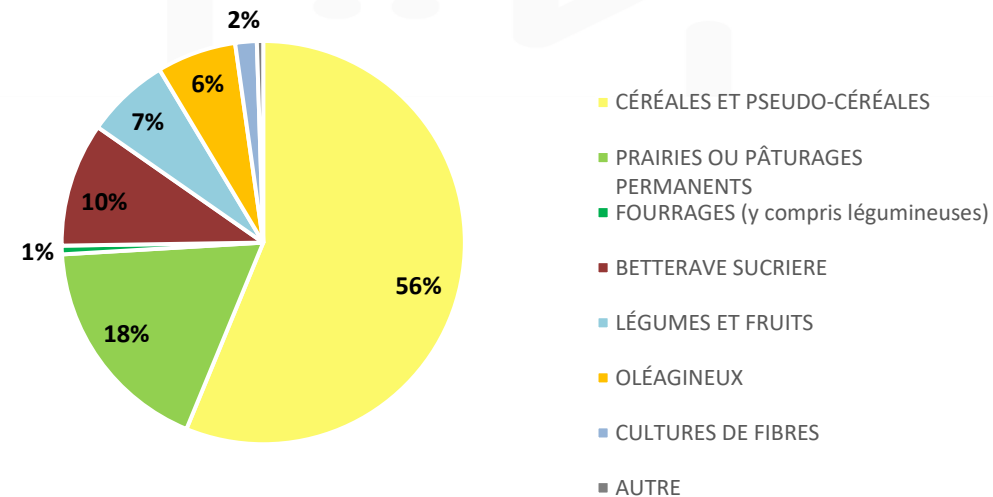
### A l'échelle de la CA2C, près de 80% du territoire valorisé par l'agriculture

- **Les céréales** (blé tendre, maïs, orge, etc.) **mettent en valeur plus de la moitié** de l'espace agricole, soit près de 17 500 ha.
- Les prairies représentent près d'un cinquième des parcelles déclarées à la PAC, témoignant du maintien des activités d'élevage sur le territoire.
- **La betterave sucrière est une culture phare du territoire, avec plus de 3000 ha déclarés.** Sur un territoire marqué par la polyculture-élevage, les pulpes de betteraves peuvent rentrer dans la ration des vaches.
- Les cultures légumières, dont la pomme de terre représentent 7% des surfaces (**4% pour la pomme de terre** dont les surfaces ont été multipliées par 3 en 10 ans).
- La culture du lin est également présente sur le territoire avec 2% des surfaces déclarées.

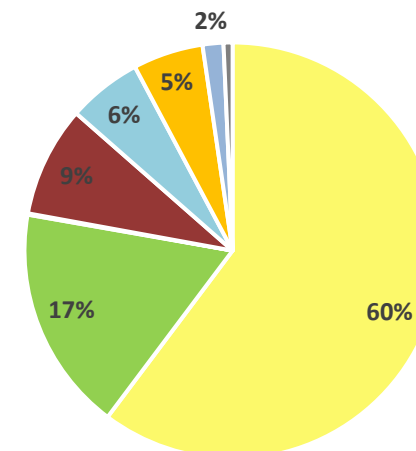
### Un assolement relativement similaire à l'échelle du périmètre perturbé

- Une prédominance encore plus marquée des **céréales qui représentent 60% des surfaces** cultivées sur les 6 communes.

Répartition des principaux groupes de cultures dans le Caudrésis-Catésis (Déclaration PAC 2020)



Répartition des principaux groupes de cultures sur le périmètre perturbé (Déclaration PAC 2020)



Source : Déclaration PAC 2020.

## Un bassin de production non négligeable pour la betterave sucrière



### Les Hauts-de-France, 1<sup>ère</sup> région productrice de sucre

- 8% de la SAU régionale en betteraves sucrières.
- 8 % du chiffre d'affaires végétal et 6 % du chiffre d'affaires total.
- 2,7 Mt de sucre extraits chaque année.
- Une industrie de 1<sup>ère</sup> transformation performante autour de 10 sucreries (sur les 25 implantées en France) et d'une structure coopérative puissante et à dimension internationale : 2 des 3 groupes représentés sont issus de la coopération agricole.
- Leader national de la confiserie.

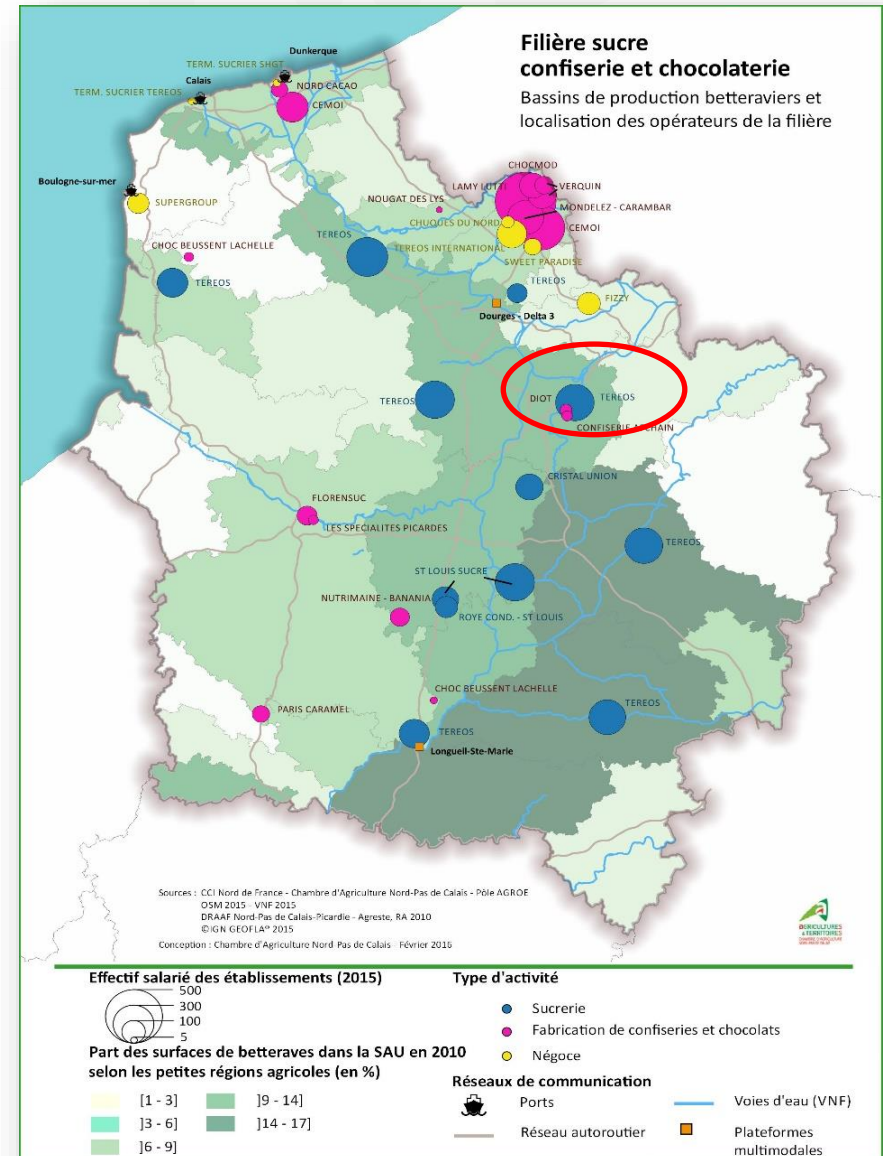
### Le Cambrésis, bassin de production et de transformation de la betterave sucrière

- Environ **10% de la SAU** dédiée à la betterave sucrière.
- Présence d'usines de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> transformation.

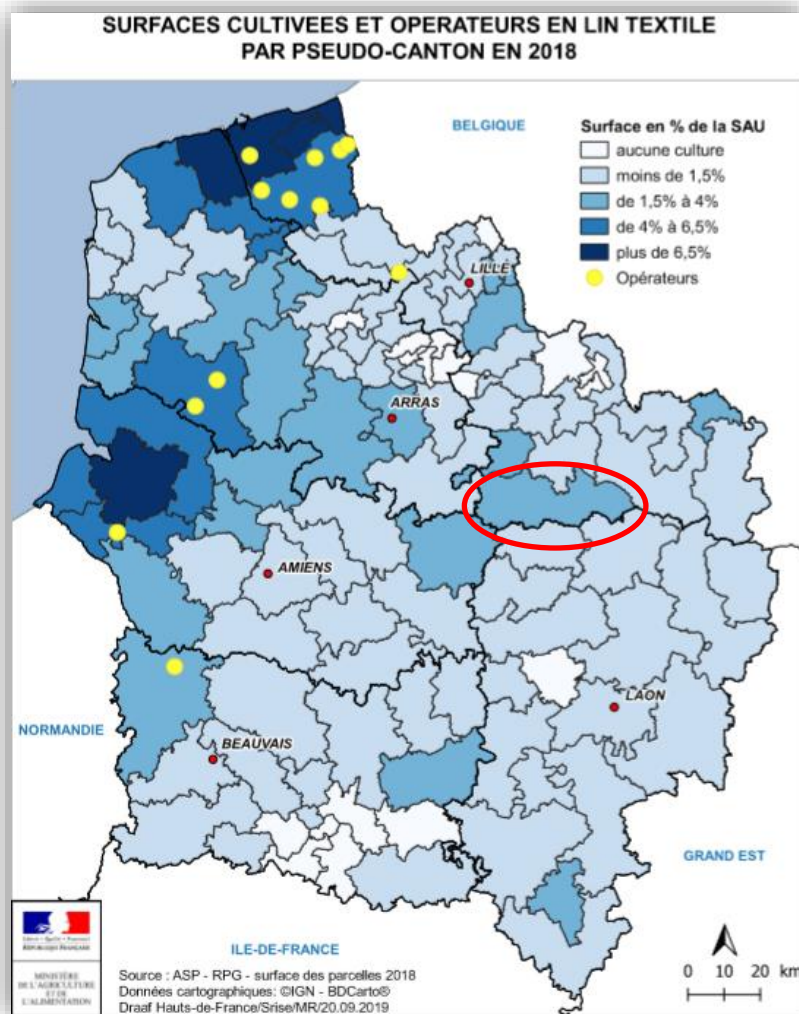
### Une filière qui fait face à des défis

- Une concurrence nationale et internationale, avec la canne à sucre brésilienne notamment. Nécessité de trouver des leviers de compétitivité (allonger la durée des campagnes, baisser les coûts de production, augmenter les volumes).
- Des opérateurs nationaux fragilisés : des pertes importantes pour Tereos, fermeture de 2 des 4 usines en France de Saint-Louis, plan de restructuration chez Cristal Union.

Source: Agreste SAA 2015 ; Comptes 2015 ; ES 2013 ; traitement Chambres d'Agriculture HDF et NPDC.



## Un bassin de production émergent pour le lin textile



### Les Hauts-de-France, 2ème région productrice de lin textile après la Normandie

- 1% de la SAU régionale.
- 1,5 % du chiffre d'affaires végétal et 6 % du chiffre d'affaires total.
- 132 000 t récoltées.
- La production se concentre majoritairement en bordure maritime.
- Le maillon collecte et 1<sup>ère</sup> transformation (=teillage) du lin est surtout implanté dans les Flandres.
- 4 coopératives (L.A.Linière, Opalin, Calira, Lin 2000) et quelques groupes privés (Van Robaeys, Decock, Safilin) sont les principaux opérateurs du teillage en région.

### Une production en émergence dans le Cambrésis

- Près de 1400 ha dédiés au lin, soit environ **3% de la SAU** du Cambrésis.
- La CA2C, un territoire historiquement tourné vers le textile (tissage, broderie, dentelle, confection).
- Pas d'opérateur dédié au lin dans le Cambrésis (filature, tissage, teillage) mais 2 entreprises textiles réalisant de la confection d'ouvrages en lin .
- Un développement du matériel en commun : la CUMA des Liniers dans la CA2C.

### Une filière qui fait face à des défis

- Des relations contractuelles à renforcer entre les liniculteurs, les teilleurs et les négociants.
- Une relocalisation en cours des étapes de filature et de tissage afin de reconquérir la valeur ajoutée de la filière.

Source: Agreste SAA 2015 ; Comptes 2015 ; ES 2013 ; traitement Chambres d'Agriculture HDF et NPDC.



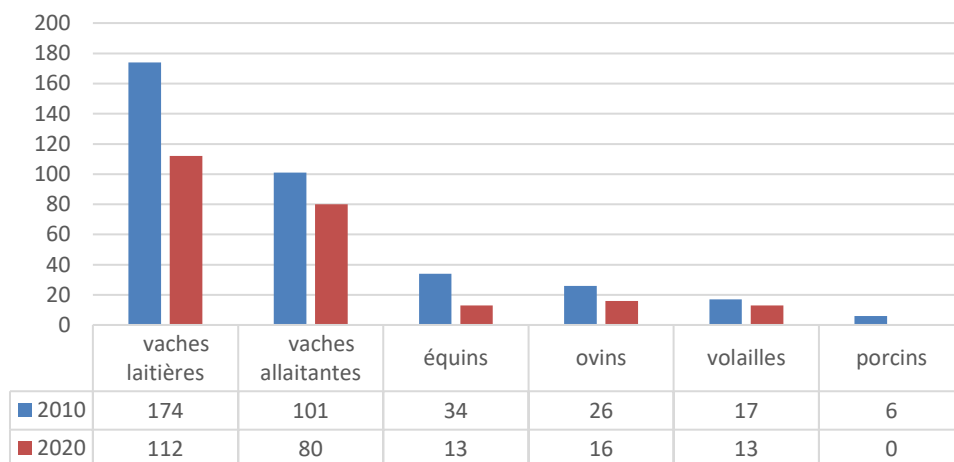
## Des filières animales toujours présentes sur le secteur

61% des agriculteurs de la CA2C ayant au moins une activité d'élevage, la caractérisation de l'identité agricole du territoire ne peut se faire sans évoquer cette filière importante du territoire. Le territoire est « à forte concentration de cheptels bovins » : environ 27 000 UGB bovins en 2020 (30 000 UGB au total pour l'ensemble des cheptels).

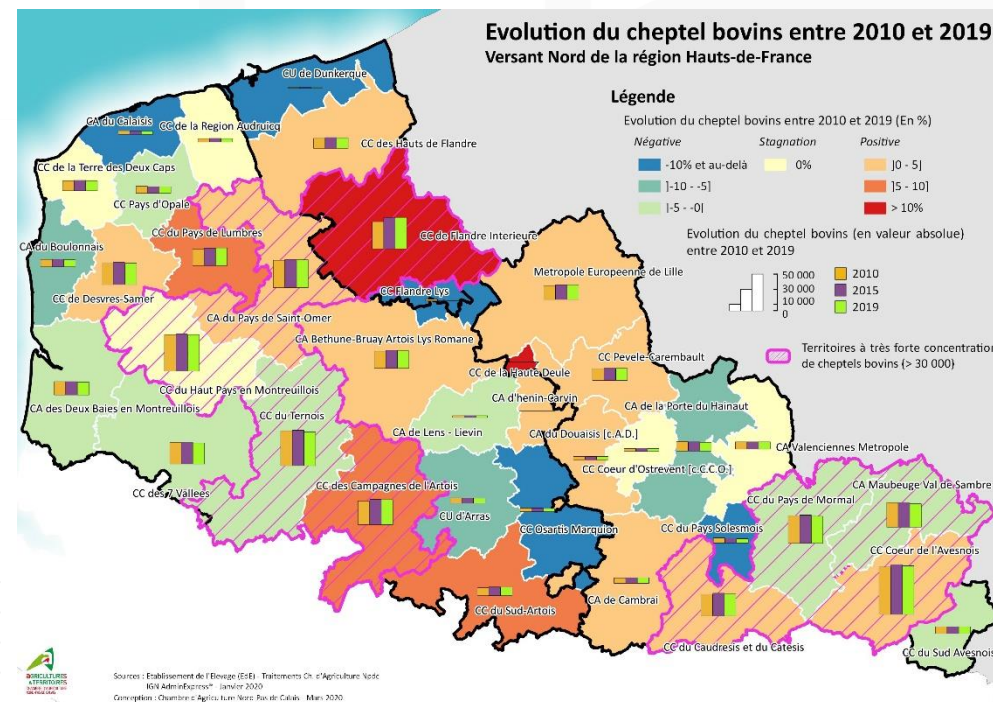


- Les éleveurs bovins du Caudrésis-Catésis bénéficient de débouchés locaux : Sodiaal pour le lait, le marché aux bestiaux pour la viande.

### Nombre d'élevages dans le Caudrésis-Catésis



Note : l'UGB (Unité de Gros Bétail) est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner.  
**1 vache laitière = 1 UGB, 1 chèvre = 0,7 UGB.**

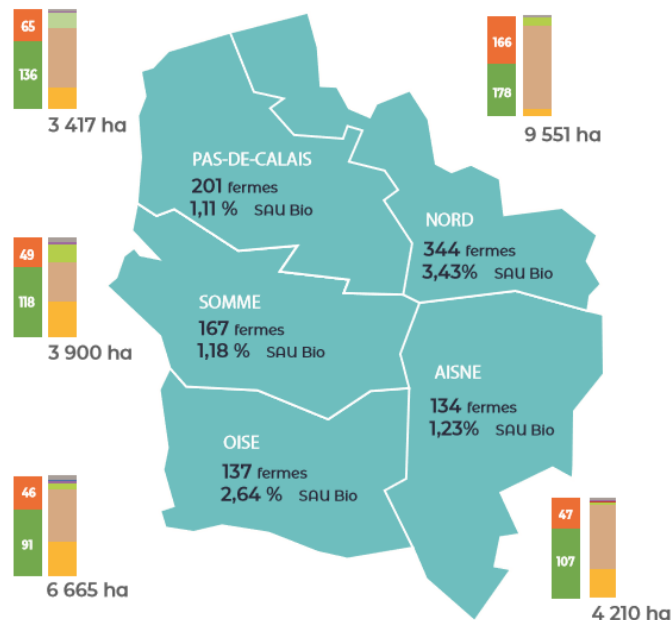


### Des filières en mutation

- Une tendance à la **diminution du nombre d'élevages dans la CA2C qui concerne tous les élevages (-30% entre 2010 et 2020)** et qui rejoint les tendances régionales observées ces dernières années.
- Une diminution du nombre de bovins négligeable ; **les élevages qui persistent s'agrandissent.**
- Une prédominance sur le secteur des élevages bovins (lait et viande).

# Un développement des signes de qualité

## LA BIO FIN 2018, DONNÉES DÉPARTEMENTALES



TYPES DE PRODUCTIONS (nombre de fermes)

- Productions animales
- Productions végétales

TYPES DE PRODUCTION DES BIO (en %)

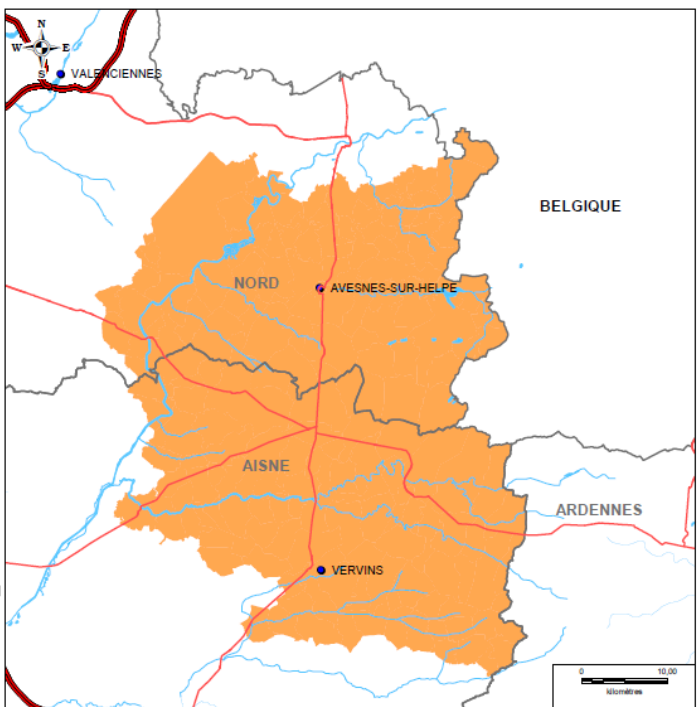
- Grandes Cultures
- Surfaces fourragères
- Légumes
- Fruits
- Vigne
- Indéterminé

Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en partenariat avec :



## Aire géographique de l'AOC Maroilles

Localisation



Limites administratives : Département, Sous-préfectures

Réseau hydrographique : Cours d'eau, Plan d'eau

Réseau routier : Autoroute, Routes principales

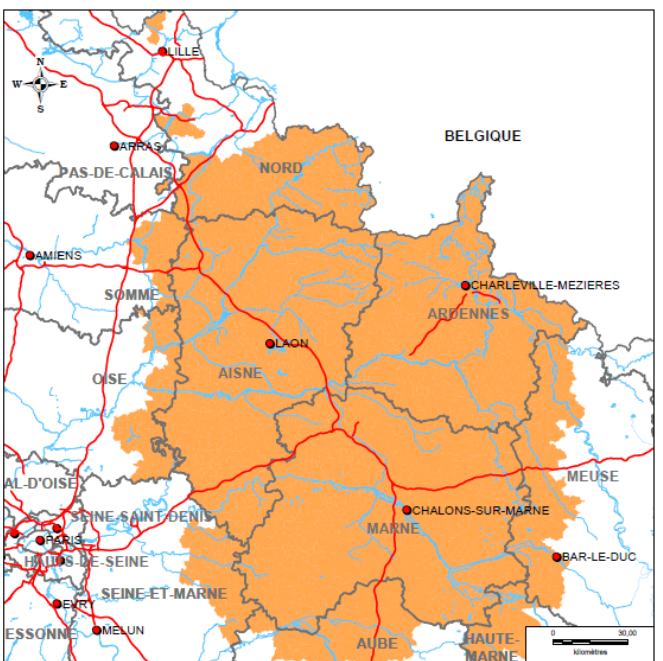
AOC Maroilles : Aire géographique

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O., 2010



## Aire géographique de l'IGP Volailles de la Champagne

Localisation



Limites administratives : Département, Préfectures

Réseau hydrographique : Cours d'eau, Plan d'eau

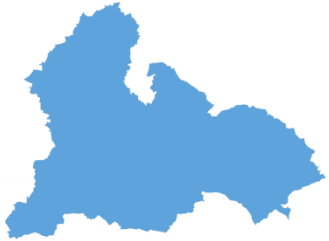
Réseau routier : Autoroute, Routes principales

IGP Volailles de la Champagne : Aire géographique

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O., 2010



## Un développement des signes de qualité



### A l'échelle de la CA2C



#### L'agriculture biologique en forte progression

- 3 fermes en 2010, 17 en 2020 soit +467%
- Près de **5% des fermes** labélisées AB en 2020
- 777 ha en bio et conversion bio en 2020, soit **environ 2,7% de la SAU**



#### AOP : Pas de producteur

- Un seul produit sous AOP dans le Cambrésis : l'AOP Maroilles



#### Des producteurs sous Label Rouge en progression

- Aucune ferme en 2010, 6 fermes en 2020



#### Un unique producteur sous label IGP

- Un seul produit sous IGP dans le Cambrésis : l'IGP Volailles de la Champagne

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010-2020 ; INAO, Agence Bio.

[www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr)



### A l'échelle du périmètre perturbé



#### Une agriculture peu présente sur le périmètre perturbé

- 1,48 ha



#### Un producteur

- Viande limousine



#### Pas de producteur



## Des activités de diversification en croissance

**Diversification** : ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole générant un **revenu supplémentaire**

### CIRCUITS COURTS

Ensemble des formes de commercialisation pour lesquelles il existe au maximum **un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur.



- 10% des exploitations en 2020 (+30% par rapport à 2010)
- 35 exploitations en circuits courts dont 19 en vente directe

Inférieur à la tendance NPDC (19 %) car les productions pratiquées sont principalement en lien avec les circuits longs (grandes cultures).

### ACCUEIL A LA FERME

Activités **d'hébergement**, de **restauration**, de **loisirs** et de **tourisme** présentes sur les corps de ferme.

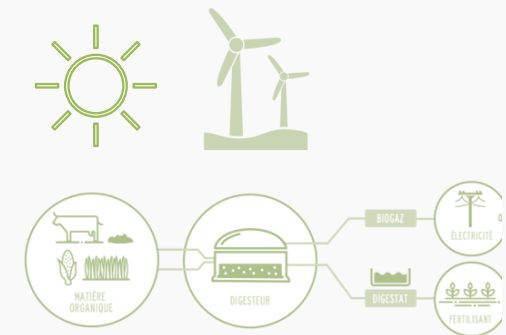


- 4 exploitations en 2020 soit un peu plus de 1% des exploitations
- Quelques nouveaux établissements depuis 2010

Activités de tourisme à la ferme peu développées à l'échelle de la CA2C.

### PRODUCTION D'ÉNERGIE

12 à 17 % des charges variables d'une exploitation sont liées aux dépenses en énergie : la production d'énergie par les fermes permet un **complément de revenus** ou en **autoconsommation**.



- 4% des exploitations en 2020 (+400% par rapport à 2010)

Activité en fort développement  
Actuellement une unité de méthanisation (La Groise).

# L'Agriculture, un secteur économique pourvoyeur d'emplois

## Un secteur pourvoyeur d'emplois directs et indirects

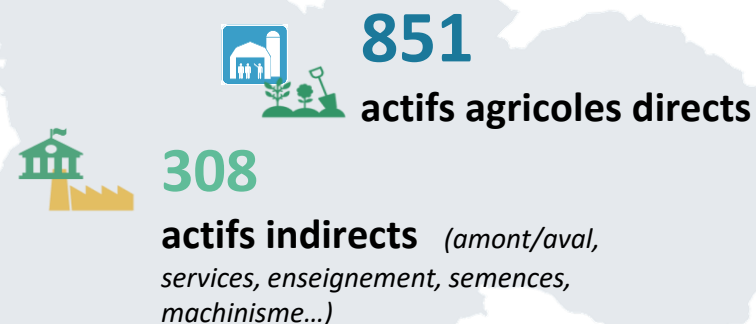
- En 2016, les exploitations de la CA2C génèrent **851 actifs agricoles directs**. Environ la moitié correspond aux chefs d'exploitation, le reste des effectifs sont des salariés, permanents ou saisonniers. Ce ratio est dans la moyenne des exploitations du Nord-Pas-de-Calais.
  - Sur le total des actifs agricoles, 27% correspond à des emplois indirects générés par les productions agricoles (qu'elles viennent du territoire ou de la région).
  - A la différence d'autres secteurs (industrie, tertiaire...), l'emploi agricole est un **emploi ancré territorialement** et **non délocalisable** pour les actifs agricoles directs.
- ⇒ **Les projets d'urbanisation ont un impact notable sur les emplois agricoles directs.**

### Un poids économique qui se renforce

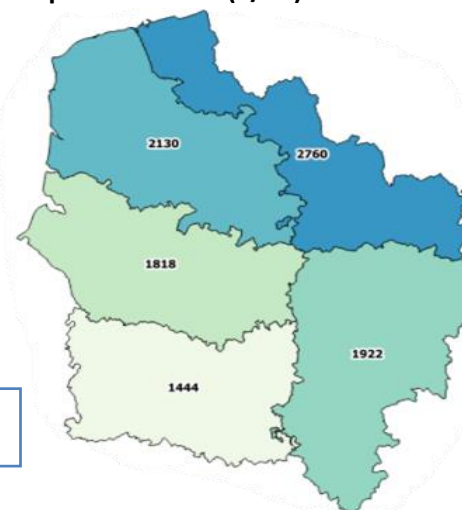
- Une PBS (Production Brute Standard) totale de 81972 k€ (2680€/ha) en 2020 soit +6% par rapport à 2010. Dans le département du Nord, une PBS totale de 1 356 217 k€ en 2020 (+9% par rapport à 2010).

Note : l'**emploi** correspond ici au nombre d'actifs travaillant dans l'ensemble des activités recensées de l'amont à l'aval, quelque soit le statut d'emploi, le contrat et le temps de travail.

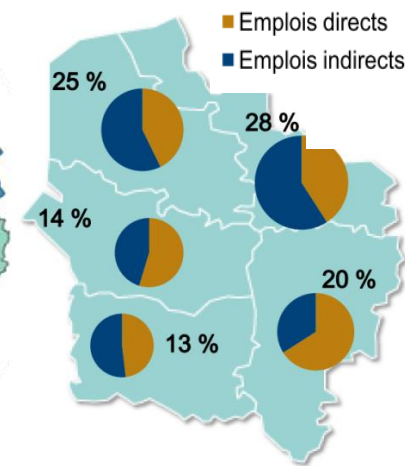
Nombre d'actifs générés par l'Agriculture et ses filières sur la CA2C



PBS par ha de SAU (€/ha)



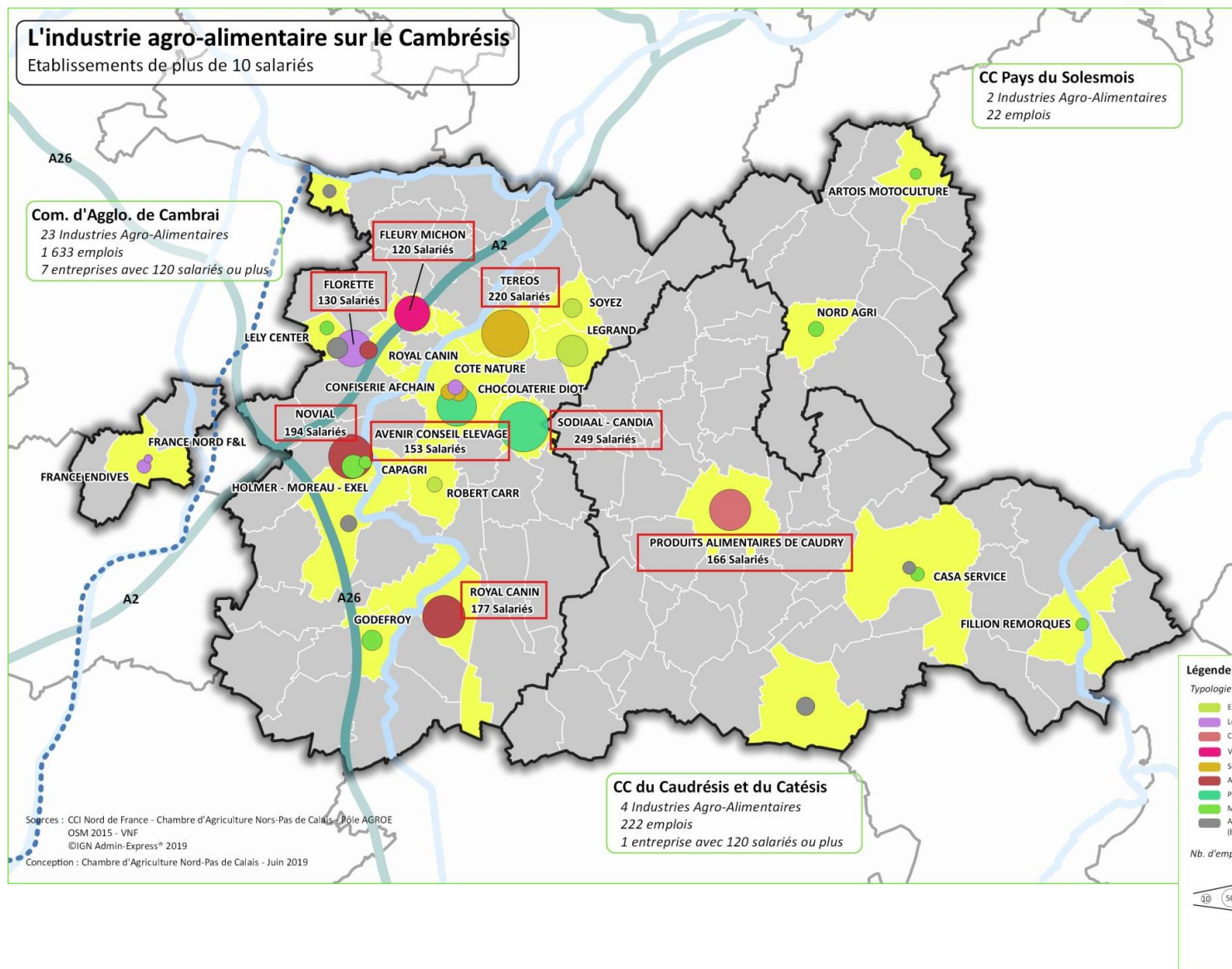
Répartition de l'emploi régional généré par l'agriculture par département



Source : Fichier agroalimentaire partenarial Hauts-de-France, CCI-Agroé-Chambre d'agriculture 2016 ; ACOSS 2016 ; MSA 59-62 et MSA Picardie 2016 ; Agreste – Recensements agricoles 2010 – 2020.

# La présence de nombreux opérateurs économiques à l'échelle du Cambrésis

## Une industrie agro-alimentaire fortement représentée autour de Cambrai



### Les raisons

- La localisation à proximité des axes de circulation importants tel que les autoroutes A2 et A26.
- L'inscription de la Communauté d'Agglomération de Cambrai avec la Communauté Urbaine d'Arras dans le Pôle d'Excellence AgroAlimentaire



Les interactions des exploitations du territoire avec les opérateurs économiques dépassent les limites administratives de l'intercommunalité



CA2C

Des opérateurs dans le machinisme agricole, la collecte de céréales, les boissons et la seconde transformation



Pour la filière élevage, la présence du marché aux bestiaux au Cateau-Cambrésis



De nombreux opérateurs à proximité dans l'Avesnois, et le Cambrésis...  
Et dans les Hauts-de-France



Hauts De France

+



Belgique

L'abattage se fait principalement à l'échelle des Hauts de France et de la Belgique



Cambrésis



Avesnois



Hauts De France



Belgique



Tereos



# Le foncier agricole et son évolution au sein de l'intercommunalité

## Une structure foncière agricole différence de la tendance départementale

A l'échelle de la CA2C, le foncier agricole est **plus éloigné du siège et plus étendu** qu'à l'échelle du département du Nord.

Les agriculteurs de la CA2C cultivent en moyenne moins de parcelles mais celles-ci sont plus grandes que la moyenne départementale.

### Le territoire est mis en valeur à environ 78% par les activités agricoles

Globalement, l'évolution de la **SAU déclarée** entre 2011 et 2020 par l'ensemble des exploitants agricoles **est en légère baisse**, passant de 79% de la superficie totale du territoire en 2010 (soit 29 540 ha) à 78% en 2020 (soit 29 220 ha).

Structuration des ilots de culture au sein de la CA2C

	Nb. moyen de parcelles	Surf. Moy. de la parcelle	Surf. Moy. de l'exploitation	Dist. Moy. des îlots/siège*	Etendue moy. du parcellaire*
Département du Nord	20	3,02	61	1,6	6
CA2C	13	4,33	89	2,2	8,7

Source : Déclaration PAC 2020 – Analyse Chambre d'agriculture NPDC.

\*Données obtenues à partir du logiciel RPG Explorer réalisé par la Chambre d'agriculture NPDC.

Evolution de la SAU au sein de la CA2C

	2011	2020
SAU (en ha)	29540	29220
Part (en %)	79	78

Source : Déclarations PAC 2011-2020 ; Analyse Chambre d'agriculture NPDC.

Note : Les données Telepac ne sont pas un indicateur de la consommation de foncier agricole. Un agriculteur peut d'une année à l'autre cesser de demander les aides PAC sur une parcelle pour différentes raisons.

## Des terres agricoles principalement louées et un aménagement foncier réalisé sur la majeure partie du territoire

### Un faire valoir indirect prédominant

- La majeure partie des terres des exploitations situées sur le territoire de la CA2C est en location. Cette tendance se retrouve également à l'échelle du canton du Cateau-Cambrésis.
- La part d'occupation précaire (catégorie « Autre »), quant à elle, reste infime comparée à d'autres territoires intercommunaux de la région ( ex. : 12 % sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque\*).

### Des aménagements fonciers déjà réalisés sur la majeure partie du périmètre administratif

Comme le montre la carte ci-contre, la majeure partie des parcelles de la CA2C (**91% de la SAU**) a été **remembrée**. En revanche, une faible partie des parcelles du Cateau-Cambrésis (**20% de la SAU**) l'a été. D'une manière générale, les aménagements fonciers se sont concentrés principalement sur la partie Ouest du territoire.

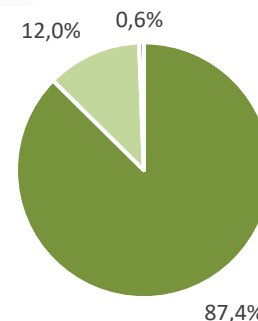
### Objectifs des aménagements fonciers :

- ✓ Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières afin de faciliter les conditions de travail, gagner du temps, etc.
- ✓ Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux
- ✓ Contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.

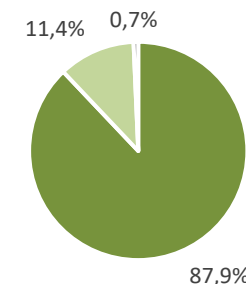
\*Source : Diagnostic agricole du Plan Local d'Urbanisme intercommunale de la CCHF - 2017

### Mode de faire valoir sur les territoires (RGA 2010)

Sur le territoire du Scot du Pays du Cambrésis

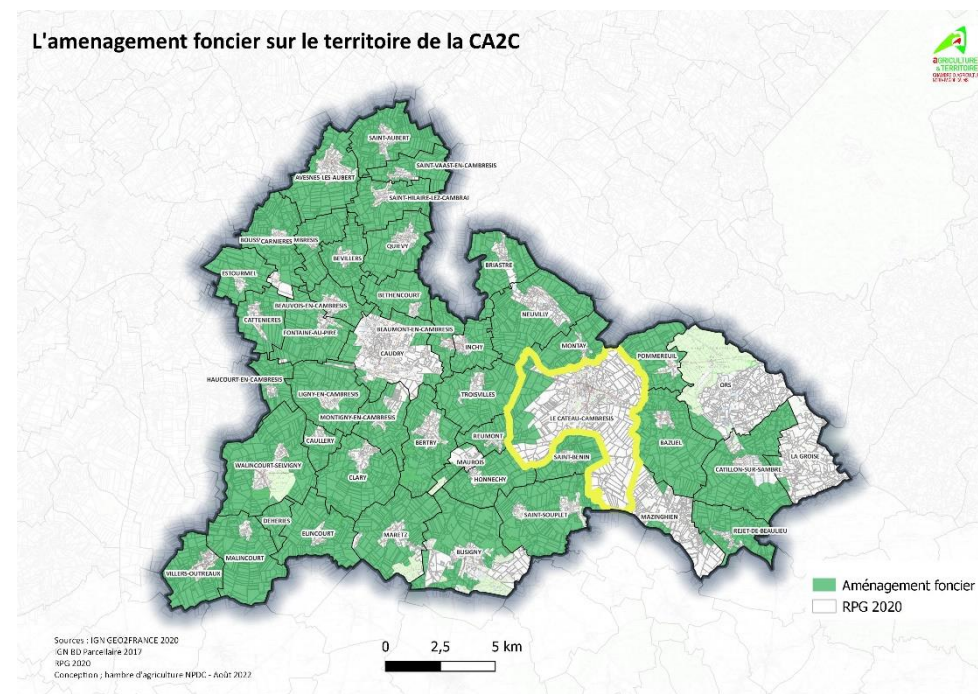


Sur le Canton du Cateau-Cambrésis



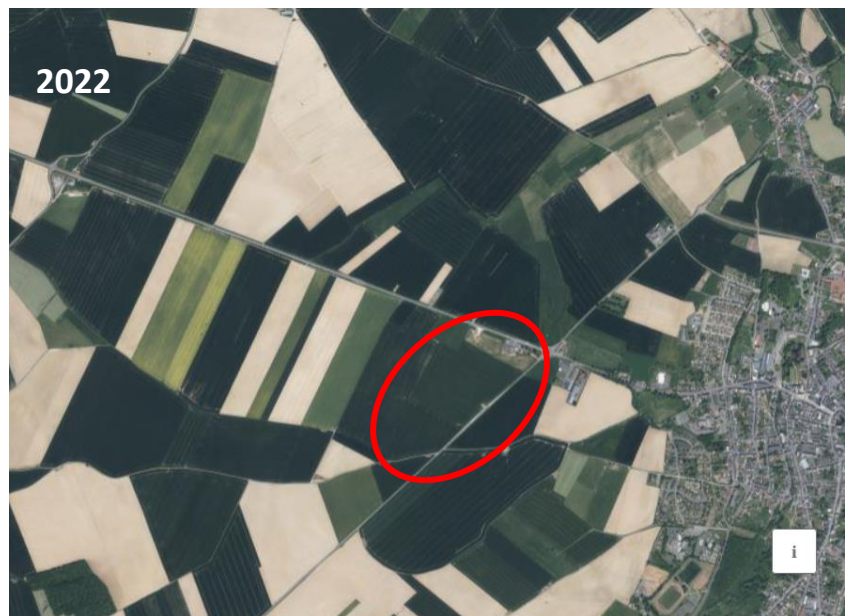
■ Fermage ■ Faire-valoir direct ■ Autre

### L'aménagement foncier sur le territoire de la CA2C





Un remembrement progressif du secteur depuis les années 60



Source : IGN – Remonter le temps.

# Etat des lieux des consommations foncières à l'échelle du Cambrésis et de la CA2C

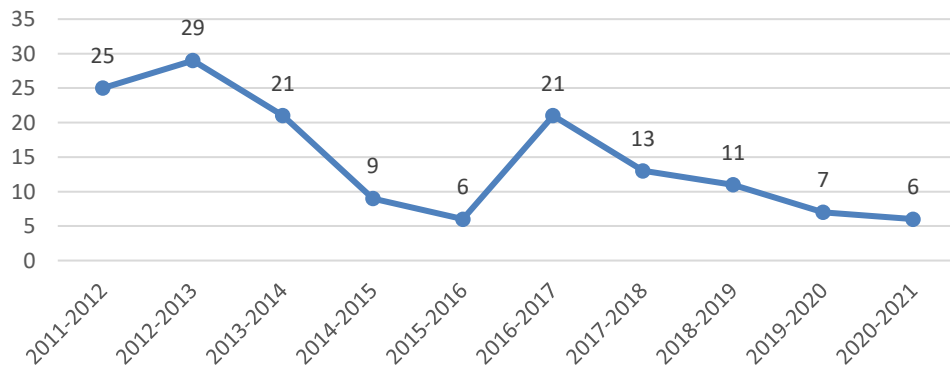
## Artificialisation des sols dans le périmètre perturbé sur la période 2011-2021

Note : La loi Climat et Résilience définit la consommation d'espaces comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

**15 ha artificialisés à l'échelle du périmètre rapproché, les 2/3 pour des activités économiques.**

Commune	% de l'espace artificialisé entre 2011 et 2021	Surface commune (ha)	Espace artificialisé en ha	% des espaces artificialisés par les activités économiques	% des espaces artificialisés par l'habitat	% des espaces artificialisés par des projets mixtes
Le Cateau	0,4	2724	11	82	18	0
Inchy	0,25	390	1	2	72	26
Troisvilles	0,12	842	1	0	100	0
Montay	0	551	0	0	0	0
Reumont	0	277	0	0	0	0
Neuvilly	0,16	1257	2	NC	99	NC
Périmètre rapproché	<b>0,25</b>	<b>6041</b>	<b>15</b>	<b>67</b>	<b>31</b>	<b>2</b>
CA2C	0,4	37270	148	33	60	2

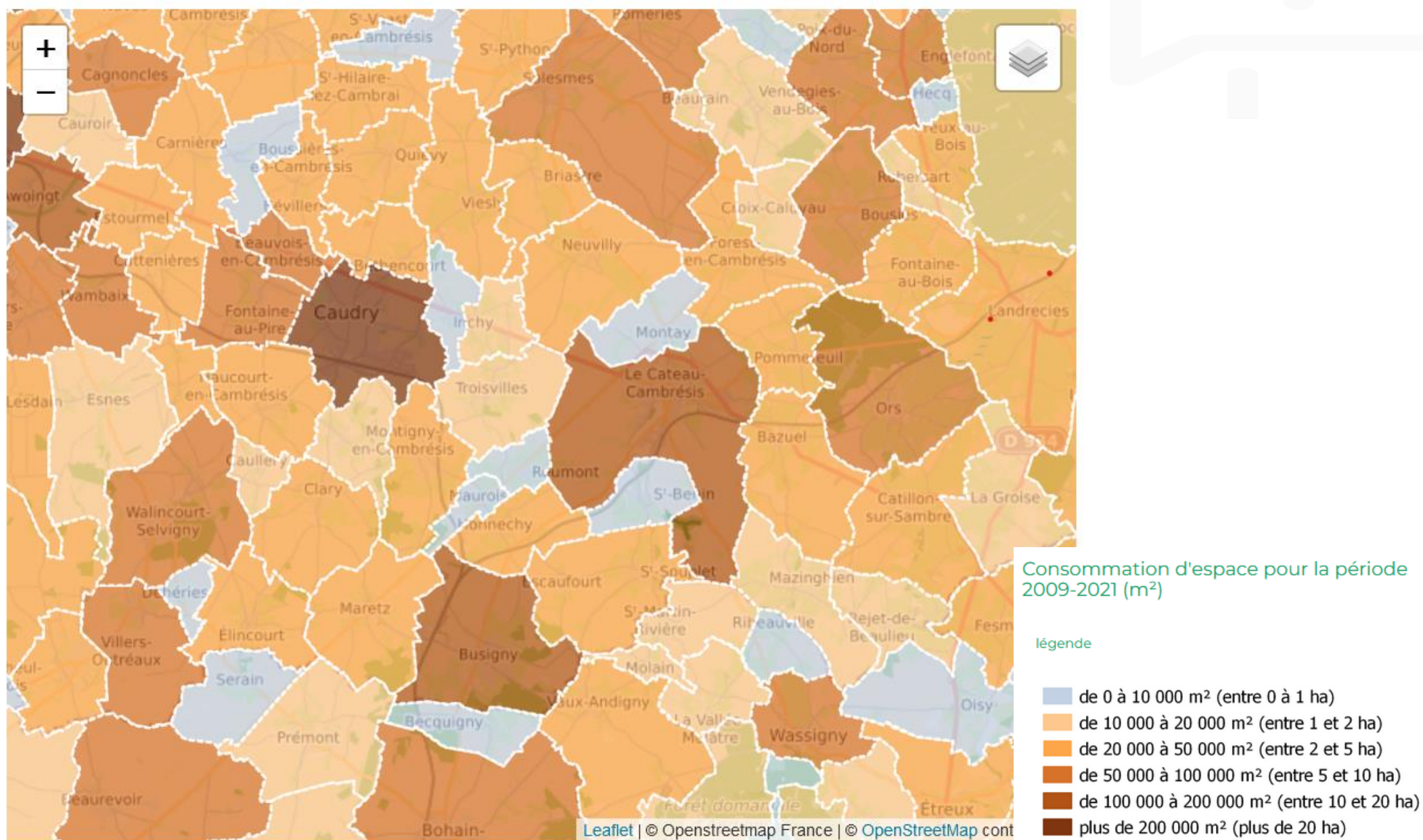
Consommations foncières (ha) sur la CA2C entre 2011 et 2021



- A l'échelle du périmètre d'étude et en s'appuyant sur l'analyse **des fichiers fonciers (2011-2021) du Cerema**, on remarque que les composantes principales des consommations foncières sur la CA2C sont **l'habitat et les activités économiques**.
- Les pôles principaux de la CA2C (Caudry, le Cateau-Cambrésis) se développent plutôt autour **des activités économiques**. La commune de Caudry a connu une importante artificialisation entre 2011 et 2021 (31 ha, soit 2,4% de la superficie communale).



## Artificialisation des sols autour de Caudry et du Cateau-Cambrésis sur la période 2009-2021



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols (Cerema) (2009-2021).



# Politique agricole de la Communauté d'Agglomération

## Entretien du patrimoine communal

Inscription chaque année au budget d'une enveloppe de 100 000€ pour la réfection de voiries principalement utilisées par les exploitants agricoles (Beauvois-en-Cambrésis / Boussières / Bévillers et Montigny / Ligny-en-Cambrésis).

## Formation agricole

Développement de la **Maison Familiale Rurale (MFR) du Cateau-Cambrésis** (augmentation de la capacité d'accueil). La Région Hauts-de-France participe à deux niveaux : crédits de formation supplémentaires (enveloppe de 840 000€) et participation en investissements des donations MFR sur 5 ans.

# Focus sur les productions primaires impactées et leurs filières

L'agriculteur majoritairement impacté (6% de sa SAU) a été enquêté en face à face. Les agriculteurs 2 et 3, impactés sur respectivement 0,6 et 1,1% de leur SAU ont été interrogés sur quelques points ciblés. La dernière exploitation n'étant plus active depuis l'expropriation a fait l'objet d'un bref échange téléphonique et, de par la fin de l'activité, n'a pas été intégrée à l'analyse qui va suivre.


## Portrait des exploitations

Expl.	OTEX	Statut	Commune du siège	Bâtiments	SAU totale (ha)	Age moyen chefs d'exploitation	Reprise familiale
1	Polyculture-élevage	EARL	BETHENCOURT	CATEAU-CAMBRESIS	207,4	54	Oui, d'ici une dizaine d'années (fils)
2	Polyculture-élevage	Individuelle	TROISVILLES		148,6	/	/
3	Polyculture-élevage	EARL	TROISVILLES		116,92	/	/

Les données recueillies auprès des exploitants mettent en lumière :

- Des exploitations partageant la même orientation technico-économique : la **polyculture-élevage**.
- Un enjeu sur la transmission d'un outil de travail viable pour l'exploitation majoritairement impactée, avec un projet de reprise par les deux fils.

## Activités des exploitations impactées

Expl.	Productions végétales	Productions animales	Activités de diversification
1	Blé Escourgeon Colza Maïs grain Betterave sucrière Prairies permanentes	Bovin allaitant (Blonde d'Aquitaine) : 15 mères, cheptel total 50 animaux	Projet de méthanisation avec la Coopérative de Saint-Hilaire
2	Blé Escourgeon Colza Betterave sucrière Prairies permanentes	Bovin allaitant (Limousine) : 50 mères	
3	Blé Escourgeon Colza Betterave sucrière Pois Prairies permanentes	Bovin allaitant (Limousine) : 30 mères	

- Un **socle commun de cultures** : blé, escourgeon, colza, betterave sucrière + prairies permanentes avec quelques cultures qui se distinguent d'une exploitation à l'autre : maïs grain, pois de conserve.
- Une orientation vers la filière **bovin allaitant** pour les trois exploitations.
- Des producteurs qui ne vendent qu'en **circuits longs**.
- Deux activités de diversification : **Savoir Vert** (réseau de fermes pédagogiques), projet de méthanisation.



## Description de l'outil de travail, support des productions impactées

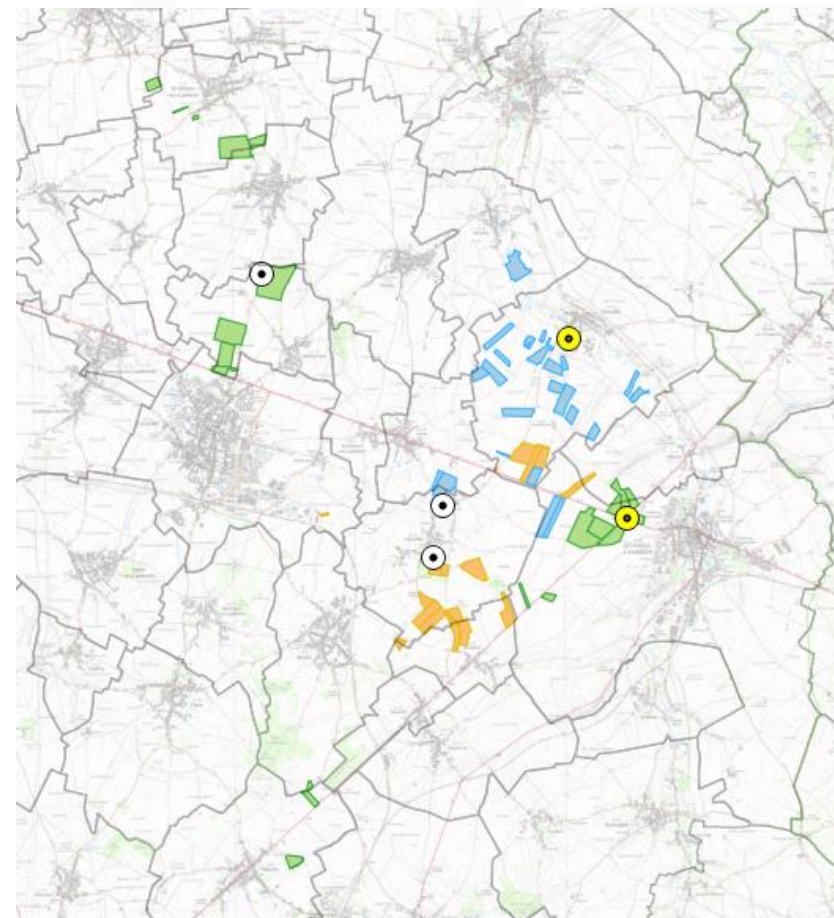
### Un parcellaire entièrement sur la CA2C

Expl.	Surface moyenne parcelle (ha)	Distance moyenne parcelle / siège (m)	SAU sous emprise	Faire valoir sur les 3 dernières années des terres impactées
1	7,98	6010	12,23 (terre labourable)	Précaire
2	5,50	3655	0,88 (prairie)	Précaire
3	4,50	1738	1,35 (prairie)	Précaire

### Un faire-valoir essentiellement indirect

Suivant les tendances à l'échelle de la CA2C, l'agriculteur principalement impacté (agriculteur 1) est **majoritairement locataire** de son parcellaire. Il est également en occupation précaire sur une surface non négligeable (environ 30 ha).

Les agriculteurs 2 et 3 n'ont pas transmis d'éléments relatifs à leur faire-valoir.



**Agriculteur 1** : parcelles de tailles relativement importantes, dispersées en plusieurs blocs. Emprise dans l'îlot le plus grand.

**Agriculteur 2** : 2 parcelles de tailles relativement importantes (prairies) dont une autour du siège. Emprise sur une parcelle plutôt isolée.

**Agriculteur 3** : parcellaire relativement groupé. Emprise sur une parcelle plutôt isolée.

## Focus sur les productions végétales des agriculteurs impactés

### Prédominance des grandes cultures

En prenant l'exemple de l'**agriculteur majoritairement impacté** on retrouve la répartition de cultures suivante :

- Une prédominance des céréales (66%) suivi par les oléagineux (11%) et la betterave sucrière.
- 12% de prairies qui témoignent du maintien de l'élevage.
- Sollicitation de l'**ETA Arpin** (Montigny en Cambrésis) pour certains travaux.

### Les principaux débouchés des productions végétales des agriculteurs impactés



**Céréales et oléagineux**

**cérésia**

Coopérative de Saint-Hilaire les Cambrai

Cérésia (silos à Montay)

Ternovéo (Solesmes)

Unéal (Bertry)



**TERNOVEO**



**Betteraves sucrières**



Tereos (Escaudoeuvres)

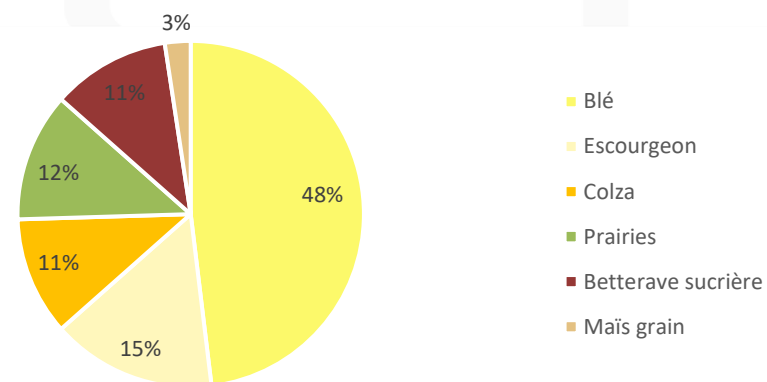


**Pois de conserve**



Bonduelle (Estrées-Mons)

Répartition des surfaces de cultures de l'agriculteur principalement impacté (SAU 2022)



Exemple de rotation impactée par le projet



Note : L'exploitation en précaire induit l'impossibilité de s'engager auprès des opérateurs sur des contrats en betteraves ou en pommes de terre, d'où la rotation peu diversifiée. Voir ci-dessous l'exemple d'une rotation plus longue que l'on retrouve dans le secteur.

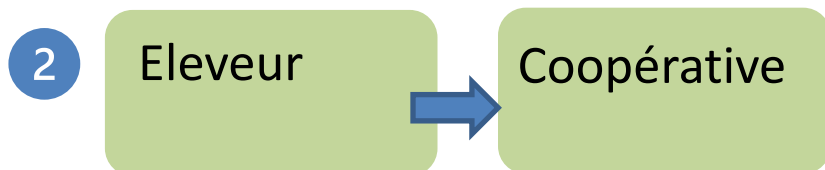
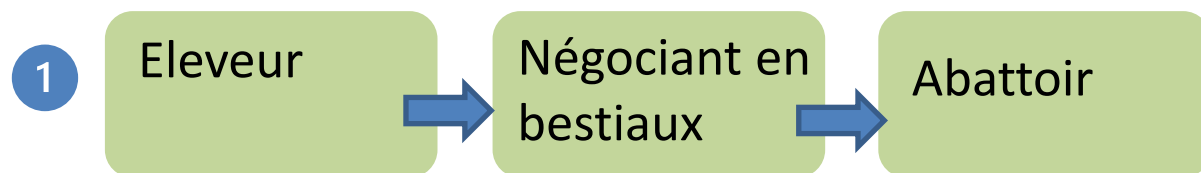
Exemple de rotation dans le Cambrésis



Source : Enquêtes Chambre d'agriculture NPDC Août 2022.

## Focus sur les productions animales des agriculteurs impactés

### Deux types de débouchés principaux pour les bovins





# PARTIE 3



## ETUDE DES **EFFETS** DU PROJET SUR L'**ECONOMIE AGRICOLE** DU **TERRITOIRE**

# Caractérisation des effets positifs du projet sur l'économie agricole



## Absence d'effet positif DIRECT

- Le projet de zone d'activités est voué à accueillir des cellules commerciales.
- La création de cette zone ne bénéficiera donc pas directement à l'économie agricole du territoire puisque le projet n'est pas destiné à accueillir des activités agricoles ou en lien avec la production.

## Des retombées positives DIFFICILEMENT MESURABLES

- La création de cette zone sera certes créatrice d'emplois et d'activités sur le territoire. Les activités seront susceptibles d'amener à terme une nouvelle population pouvant être bénéfique pour d'éventuels projets de diversification de l'activité agricole telle que par exemple la vente directe.
- Néanmoins, en l'état d'avancement du projet, ces retombées ne sont pas quantifiables et les exploitations en lien avec les filières impactées et situées à l'intérieur du périmètre d'impact semblent plutôt orientées vers des circuits longs. Une orientation vers des circuits courts voir « ultra courts » nécessite une volonté forte de la part des exploitants et ne peut se faire que de manière progressive et en garantissant la pérennité économique de l'exploitation.



# Caractérisation des effets négatifs sur l'économie agricole

## Des impacts plus ou moins importants suivant les exploitations

### Impacts pour l'exploitant 1

- 6 % de sa SAU totale perdue (12,2 ha sur les 207,7), perte compensée en partie (Environ 4 ha sur 12, une parcelle à 2 km de l'îlot impacté). L'exploitation n'a pas subi d'expropriation récente sur d'autres secteurs.
- Une parcelle de belle taille et de très bonne qualité agronomique.
- Rallongement du temps de parcours entre l'îlot et le silo le plus proche (parcelles clôturées).
- Bâtiment stockant le matériel agricole à proximité immédiate.
- Préoccupation de l'agriculteur concernant le pourtour de la zone et la disposition des cellules commerciales qui pourraient engendrer des contraintes supplémentaires, notamment par rapport aux zones de non-traitement induites par la présence de travailleurs.

Parcelle ZB0048 (agriculteur 2)



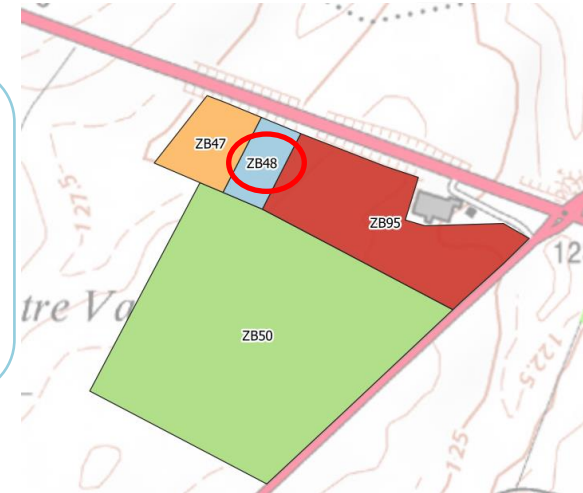
Source : Enquêtes Chambre d'agriculture NPDC Août 2022 ; ©IGN BDCartha®2021 ; ©IGN Scan25.



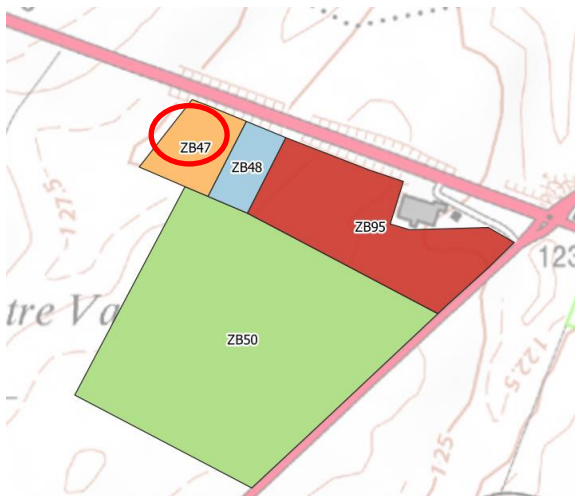
### Impacts pour l'exploitant 2

- Impact jugé faible par l'exploitant.
- Il est à souligner que l'exploitant 2 est impacté sur une pâture alors que la filière élevage rencontre de nombreuses difficultés, notamment récemment à cause de la sécheresse.

Parcelle ZB0048 (agriculteur 2)



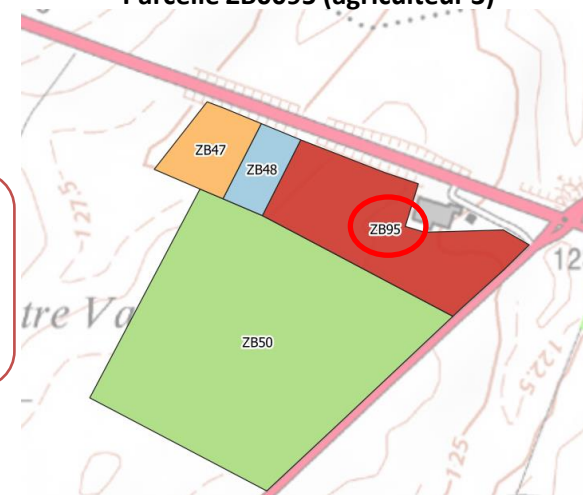
Parcelle ZB0047 (agriculteur 3)



### Impacts pour l'exploitant 3

- Impact jugé faible par l'exploitant mais constitue quand-même une perte de foin non négligeable.
- L'emprise se fait également sur une pâture.

Parcelle ZB0095 (agriculteur 3)



### Impacts pour l'exploitant 4

Arrêt de l'activité (n'exploitait que sur la parcelle prélevée).

## Zoom sur les productions primaires des exploitations impactées



### Légende :

- Céréales (blé, orge)
- Colza
- Prairies permanentes



Note : La parcelle de l'agriculteur 4 n'est plus déclarée à la PAC depuis 2017.

### Effet indicatif de la perte de foncier sur les filières impactées



#### Filière blé

1 ha de blé tendre = **5,5 tonnes de farine**,  
soit **25 000 baguettes** de 250 grammes.

**12,23 ha de blé = 305 750 baguettes.**



#### Filière viande

1 vache allaitante de 740 kg = **269 kilogrammes de viande** commercialisable  
soit **2152 steaks** de 125 grammes.



#### Filière colza

1 ha de colza = **1388 litres d'huile.**

**12,23 ha de colza = 16 975 litres d'huile.**

# Etat des lieux des prélèvements fonciers récents et à venir à l'échelle de la CA2C

## Prélèvements passés

## Prélèvements à venir

**2017** : contournement Nord du Cateau- Pas d'effet cumulé avec d'autres projets Cambrésis (Montay, Le Cateau)

connus.

**17,85 ha**

**2022** : contournement Ouest de Caudry (Fontaine au Pire, Beauvois en Cambrésis, Caudry)

**10,82 ha**



## SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LES FILIERES



<b>Impacts quantitatifs</b> Production agricole directement perdue sur l'emprise agricole	<b>Impacts structurels</b> Liés à l'intégration du projet dans l'organisation de l'agriculture locale	<b>Impacts systémiques</b> Conséquences induites sur l'équilibre des filières agricoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 exploitations impactées.</li> <li>• Perte définitive de près de 20 ha soustraits à l'activité agricole, des terres de très bonne qualité agronomique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un prélèvement qui ne remet pas en question la viabilité de 3 exploitations mais à considérer dans un contexte de pression foncière.</li> <li>• Un prélèvement d'une parcelle de forme et de taille propice aux travaux agricoles et aux exigences de l'industrie agroalimentaire qui s'inscrit dans un îlot stratégique pour l'exploitation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un prélèvement qui fragilise principalement des filières végétales (colza, blé, escourgeon) collectées sur le territoire.</li> <li>• Un impact moins important mais non négligeable sur l'élevage allaitant.</li> </ul>

# PARTIE 4

## ETUDES DES MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS

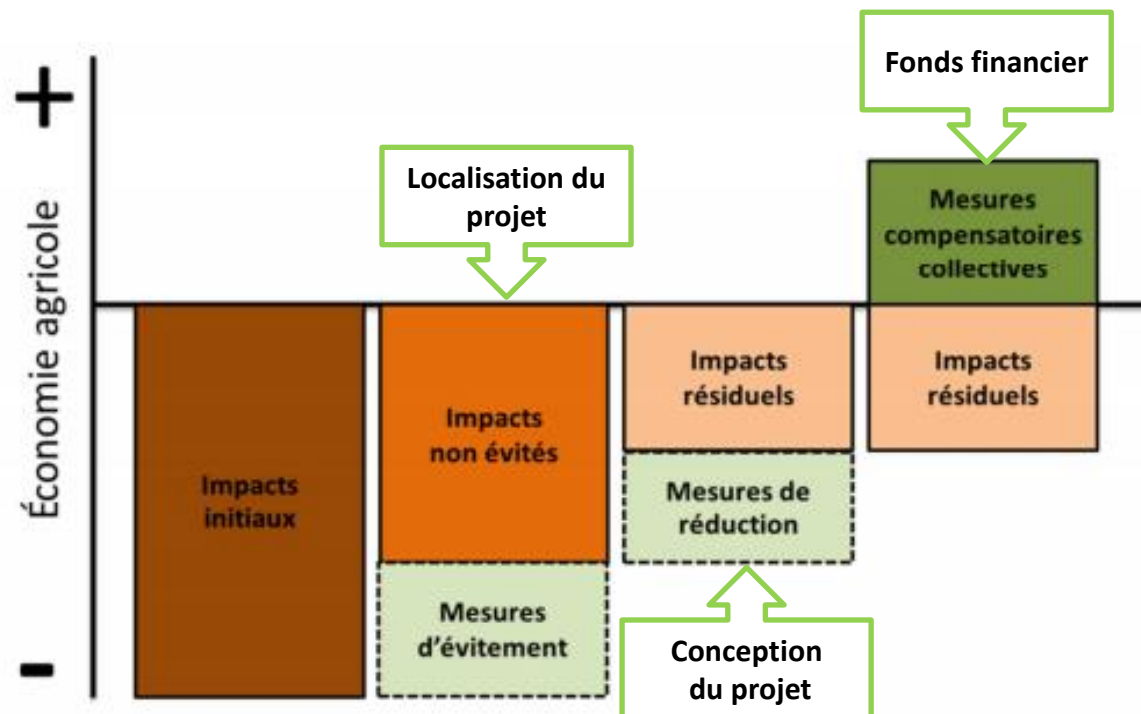
La prise en compte des activités agricoles dans la localisation et la conception du projet est abordée dans cette section, suivie de l'analyse des impacts à différentes échelles.

Est ensuite présenté le calcul du montant de la compensation collective.

# Le principe éviter-réduire-compenser

- Cette partie présente d'abord les options envisagées par les maîtres d'ouvrage et préconisées par la Chambre d'agriculture pour 1) éviter et 2) réduire les impacts du projet sur les activités agricoles.
- Les impacts du projet sur l'agriculture en l'état actuel du projet sont ensuite étudiés :
  - à l'échelle des exploitations,
  - en terme de production de produits finis pour les filières impactées (ordre d'idée),
  - en terme d'impact économique global pour les maillons agricoles (impact direct) et agro-alimentaires (impact indirect).
- Le calcul de l'impact économique global donne ensuite lieu au calcul du montant de compensation et à la présentation des pistes de projets dégagées par les exploitants locaux.

*Schéma de l'application du principe « Eviter-Réduire-Compenser » pour atténuer les impacts d'un projet d'urbanisation sur l'agriculture*





# 1 MESURES D'ÉVITEMENT

Il existe 3 types d'évitement :

- L'évitement lors du **choix d'opportunité** qui conduit à faire ou ne pas faire le projet,
- **L'évitement géographique**, qui peut entraîner un changement de site d'implantation,
- **L'évitement technique** qui vise à retenir la solution technique la plus favorable à l'agriculture.

Il y a **évitement** lorsque l'impact est totalement supprimé.

## EVITEMENT LORS DU CHOIX D'OPPORTUNITÉ

**Pas d'évitement** : La commune du Cateau-Cambrésis identifiée comme zone à enjeu économique dans le Scot.

## EVITEMENT GEOGRAPHIQUE

**Pas d'évitement** : zone choisie pour son accessibilité (contournement, 2 départementales).

## EVITEMENT TECHNIQUE

**Pas d'évitement** : zone choisie pour éviter le morcellement en plusieurs zones. \*

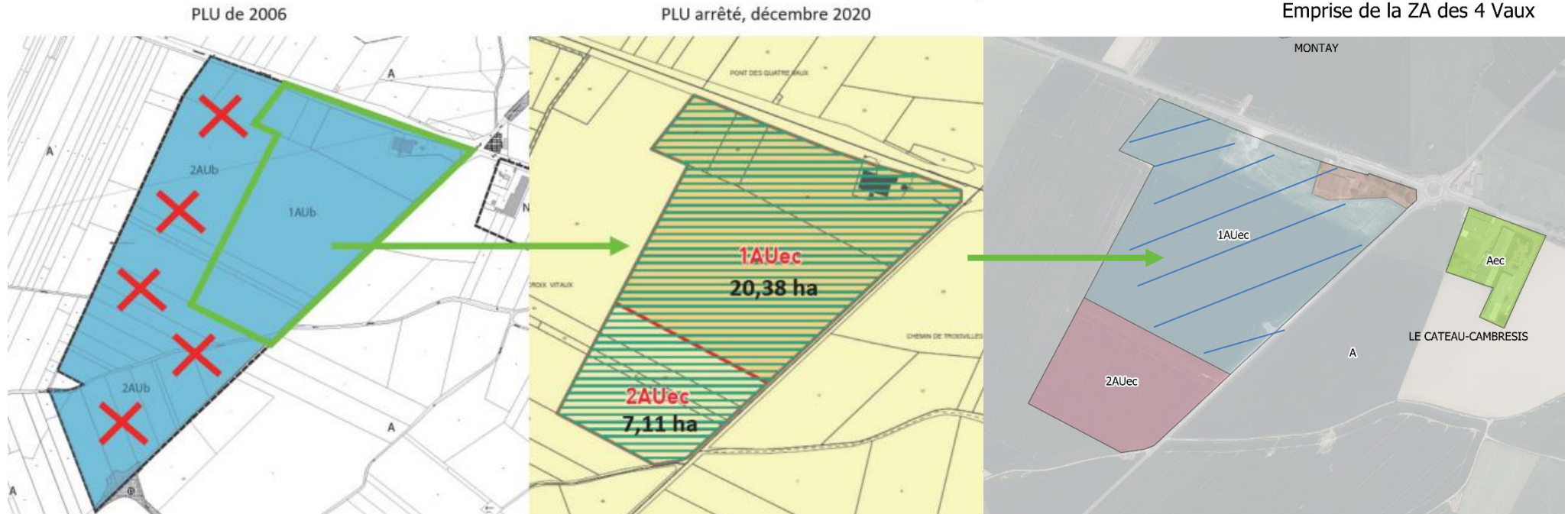
\*Dans le cadre de son PLU, la commune du Cateau-Cambrésis a fait l'état des lieux des friches sur son territoire :

- **Friches en centre-ville** : Programme de requalification, 10 logements potentiels.
- **Friches au Sud de la commune (20,69 ha)** : Font l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation, projet de renaturation et de connexion aux corridors écologiques existants, présence d'espèces végétales protégées.

Source : Plan local d'urbanisme du CATEAU-CAMBRESIS (2021).

## 2 MESURES DE REDUCTION

### Des réductions d'emprises successives sur la zone



Environ 57 ha de zone 1AU / 2AU

Réduction d'environ 30 ha  
27,49 ha pour l'aménagement de la ZA des  
4 Vaux en deux phases

Réduction de 7,11 ha, qui nécessitera une modification  
du document d'urbanisme  
**Emprise définitive : 19,38 ha**  
Parcelles exploitées à titre précaire depuis 2015

Source : Plan local d'urbanisme du CATEAU-CAMBRESIS (2021) - Rapport de présentation Tome 2 p.133.

### En dehors de l'emprise du projet

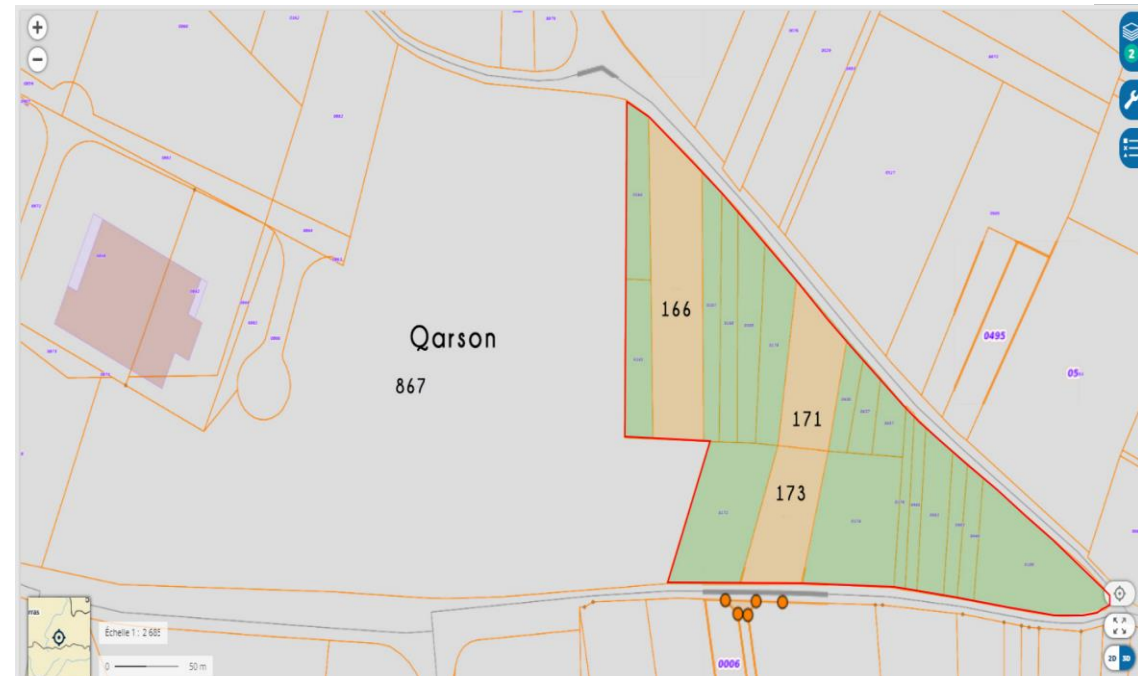
La CA2C s'est engagée à **réduire l'impact des documents d'urbanisme sur l'activité agricole** :

- Délibération 2022/69. Déclassement d'environ 5 ha à **Caudry**, zonés 1AU, en zone A destinés au monde agricole (cf Annexes 1 et 2).
- Déclassement d'environ 9 ha à **Quiévy**, classés 1AU, en zone A ou N (cf Annexe 3).

Certains **terrains ont été ou seront revendus à des agriculteurs** dans le cadre de l'abandon de projets d'urbanisme :

- Délibération 2022/69. 3 parcelles seront revendues à un exploitant agricole sur **Caudry** (cf Annexes 1 et 2).
- Délibération 2021/103. Vente d'une parcelle sur Malincourt (cf Annexe 4).
- Délibération 2016/008. Terrains vendus pour l'implantation de la CUMA Galaxie sur **Maretz** (cf Annexe 5).

Localisation (en orange) des parcelles sur Caudry

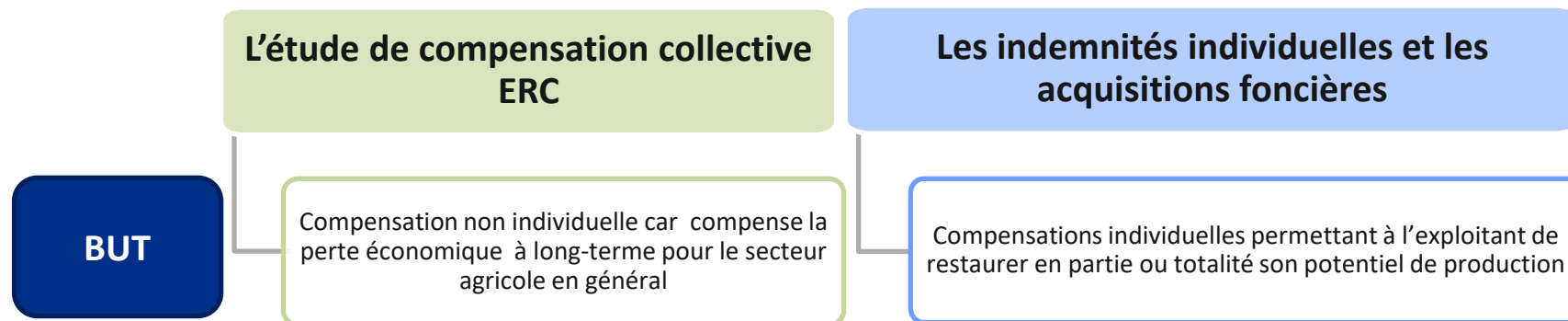




### 3 MESURES DE COMPENSATION : L'ECHELLE INDIVIDUELLE

Les exploitants ont reçu des indemnités d'éviction de la part du maître d'ouvrage.

Des modalités auxquelles s'ajoute l'étude ERC qui prend en considération l'impact du projet sur l'économie agricole et le potentiel de production global définitivement perdu



## 3

## MESURES DE COMPENSATION : L'ECHELLE COLLECTIVE

## Estimation financière de la perte de potentiel économique agricole



L'objectif est de quantifier la perte économique générée par le projet sur l'activité agricole du territoire. Pour ce faire, il est proposé d'utiliser une méthode qui fait consensus au niveau national, sur la base d'un travail partenarial initial entre la chambre d'agriculture et la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) des Pays de la Loire.

Ce calcul d'impact se base sur le nombre d'hectares définitivement soustraits à l'activité agricole.

### IMPACT DIRECT ANNUEL

#### Indicateurs mobilisés

- Surface agricole prélevée de manière définitive : **19,38 ha**
- Répartition des surfaces impactées par système de production des exploitations concernées :

Répartition par OTEX sur le territoire concerné en % des surfaces	PBS agricole par système de production (€/ha)	PBS agricole moyen du territoire (€/ha)
Céréales, oléagineux: 78%	1973	1539
Polyculture-élevage : 22%	3107	683
<b>TOTAL</b>		<b>2222</b>

- Produit brut standard (PBS) moyen des exploitations par hectare (chiffre d'affaires potentiel par production et/ou système de production) : **2222 € / ha**

#### Calcul de l'impact direct annuel

$$\begin{aligned} \text{Impact direct annuel} &= \\ &\text{Produit brut par hectare} \\ &\text{X surface impactée} \\ &= \mathbf{43062 \text{ €}} \end{aligned}$$

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2019  
Ministère de l'agriculture Agreste – RICA 2016.

## IMPACT INDIRECT ANNUEL

Celui-ci est caractérisé par l'impact sur les filières en aval, et s'ajoute à l'impact direct défini précédemment.

Nous passons de l'impact direct à l'impact indirect en multipliant le premier par un ratio de proportionnalité entre le chiffre d'affaires à la production agricole et celui lié à la transformation des industries agroalimentaires (IAA).

### Indicateurs mobilisés

- Chiffre d'affaires net des IAA (2015)  
15 459 millions d'€ (1)
- Chiffre d'affaires des productions agricoles régionales (CA moyen 2010-2015 pour lisser la volatilité)  
5 911 millions d'€ (2)
- Ratio de proportionnalité entre CA agricole et CA IAA (2)/(1) :  
2,6

⇒ **Pour 1 € de richesse produite par l'agriculture, l'aval en produit 2,6.**

### Calcul de l'impact indirect annuel

$$\text{Impact indirect annuel} = \text{Impact direct annuel} \times 2,6$$

$$= 111\,961 \text{ €}$$

## IMPACT ANNUEL GLOBAL

➤ L'impact global correspond à la somme des impacts directs et indirects.

### Indicateurs mobilisés

- Impact direct annuel : 43 062 €
- Impact indirect annuel : 111 961 €

### Calcul de l'impact annuel global

$$\text{Impact global} = \text{Impact direct} + \text{Impact indirect}$$

$$= 155\,023 \text{ €}$$



Source : Ministère de l'Agriculture – Agreste Comptes de l'agriculture 2010-2015 ; Insee – ESANE 2015.



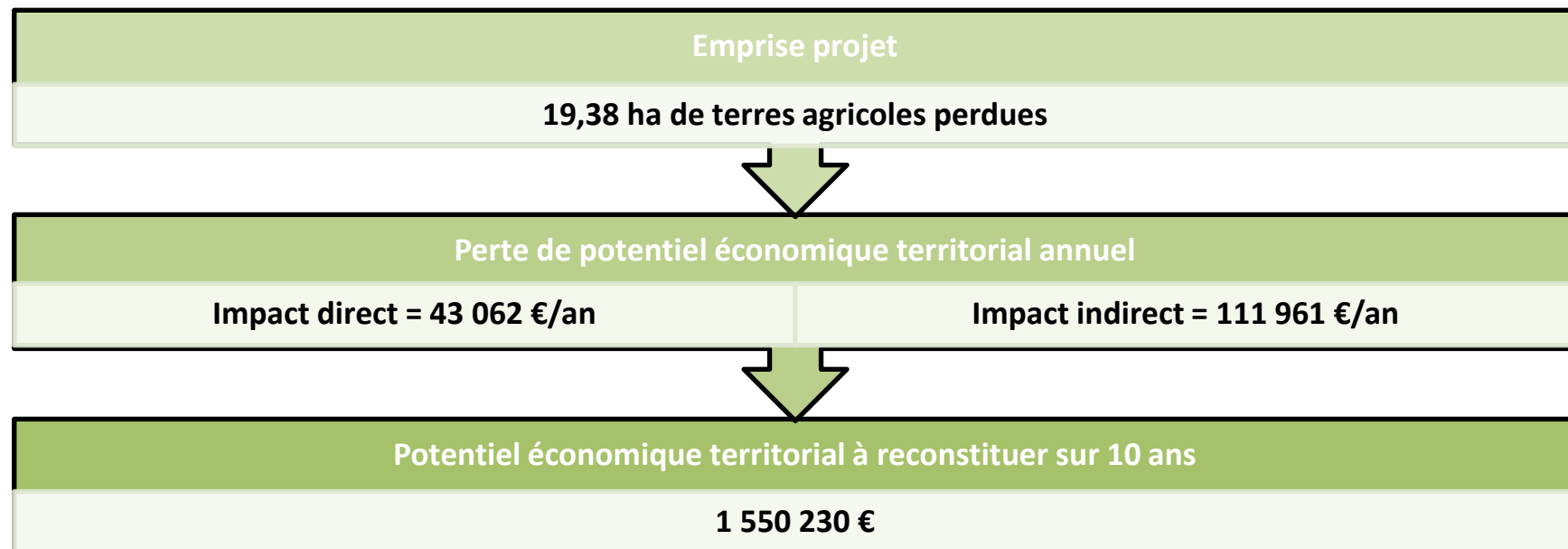
- **Reconstitution du potentiel économique agricole du territoire**

Selon la méthode utilisée et partagée, il est estimé, à partir de recoupements d'observations statistiques et de terrain, qu'une période de 10 ans est nécessaire pour reconstituer le potentiel agricole perdu par le projet, pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement. Dans le cas présent, il est à noter que de nombreux investissements ont été faits par les exploitants impactés.

### Calcul du potentiel économique global à reconstituer

$$\text{Potentiel économique global} = \text{impact global annuel} \times 10 \text{ ans} = 1\,550\,230 \text{ €}$$

- **Récapitulatif**



## Estimation de la compensation collective

➤ Pour estimer le montant du fonds de compensation collective à partir du potentiel économique perdu calculé précédemment, il est nécessaire de déterminer le ratio entre le montant investi et la richesse produite induite par cet investissement.

- **Indicateurs mobilisés**

➤ A partir des données issues du Réseau d'Informations Comptables Agricoles (Agreste- Ministère de l'Agriculture), les montants de la production et de l'investissement réalisés par les agriculteurs du Nord – Pas de Calais sont mis en parallèle. Un ratio Production / Investissement moyen est alors obtenu via un calcul de la moyenne sur 10 ans de ce dernier (entre 2006-2015), Ainsi en Nord – Pas de Calais, ce ratio est de 6 car il est nécessaire d'investir 1 € pour générer 6 € de produit.

- **Calcul de l'investissement à mobiliser**

$$\begin{aligned} \text{Montant compensatoire} &= \text{Potentiel économique} / 6 \\ &= 258\,372 \text{ €} \end{aligned}$$

# PARTIE 5

## PROPOSITIONS DE MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



# Concertation avec les agriculteurs du périmètre rapproché

## Méthodologie de concertation

- Une réunion de concertation a été organisée en décembre 2022 afin que les exploitants des 6 communes du périmètre rapproché puissent se rencontrer et échanger sur leurs projets respectifs.
- La méthodologie choisie consistait en un rapide point d'information sur le projet suivi d'une animation en deux parties :
  - Réflexion individuelle autour de la question « Dans un monde idéal, sans contrainte, quels éléments souhaiteriez-vous mettre en place sur votre exploitation ».
  - Echange collectif autour des idées de chacun.

## Une représentation diversifiée des acteurs locaux

- Les 53 agriculteurs du secteur perturbé ont été contactés, ainsi que l'agriculteur impacté ayant son siège sur Béthencourt (envoi d'un courrier d'invitation). Un rappel mail et sms a été réalisé quelques jours avant.
- La réunion a rassemblé une quinzaine de participants, dont le maître d'ouvrage.



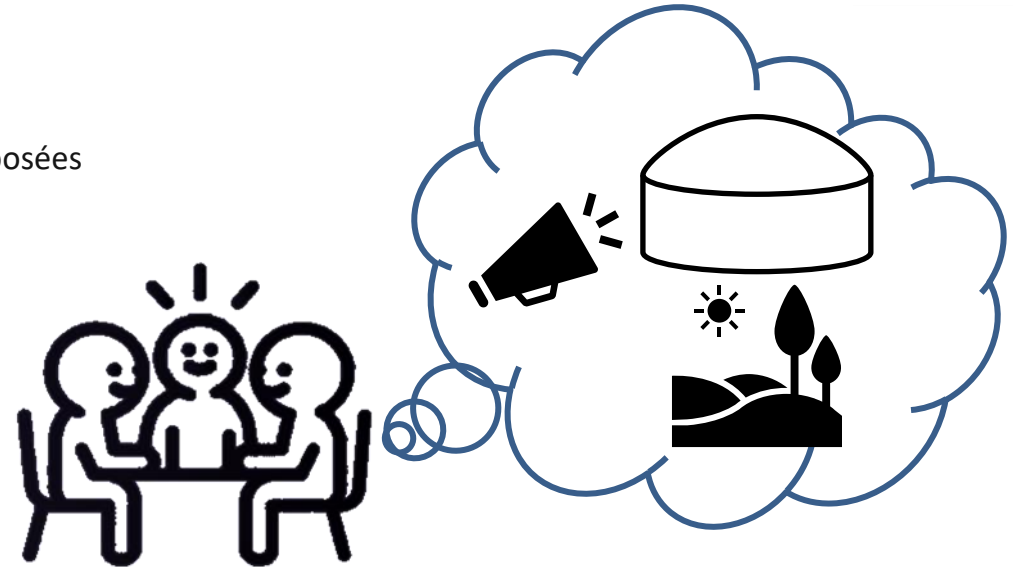
## Les résultats de la réunion de concertation

Les agriculteurs présents ont exprimé leur mécontentement concernant les emprises foncières sur le secteur et ont émis le souhait qu'un **état des lieux des friches** soit réalisé sur le territoire afin d'éviter l'artificialisation de terres agricoles à l'avenir. L'animation initialement prévue a dû être adaptée, compte-tenu du contexte :

- La partie réflexion individuelle a été réalisée
- Les agriculteurs ont donné leur avis d'une manière libre sur les idées proposées

Certaines thématiques sont ont été citées une à deux fois :

- La **méthanisation**
- La **communication** à destination du grand public
- La **plantation de haies** et la lutte contre l'érosion



La réunion n'a donc pas permis de mettre en place le travail permettant d'aboutir à des pistes de projets collectifs.

Afin de répondre à cet objectif, une **deuxième réunion de concertation a été programmée**, avec une stratégie différente.

Entre temps, l'agriculteur majoritairement impacté a communiqué l'idée de créer une **CUMA qui permettrait l'achat de matériel d'entretien des arbres**, notamment pour gérer le pourtour de la ZA des Quatre Vaux.

# Concertation avec les responsables agricoles locaux du périmètre élargi

## Méthodologie de concertation

- 30 responsables agricoles locaux (représentants syndicaux, Présidents de CUMA, etc.) ont été conviés en février 2023, avec l'objectif de travailler en priorité sur le périmètre rapproché.
- La réunion s'est déroulée en trois temps :
  - Explication du projet, de la méthodologie ERC, et des objectifs de la réunion.
  - Echange autour des projets connus sur le territoire, et des thématiques pouvant intéresser les agriculteurs en collectif.
  - Listing en commun des pistes de projets collectifs.

## Un groupe propice aux échanges

- 7 responsables agricoles ont participé à la rencontre.
- Une bonne représentativité des CUMA de la CA2C.
- Les échanges ont permis d'aboutir à plusieurs pistes de projets collectifs.

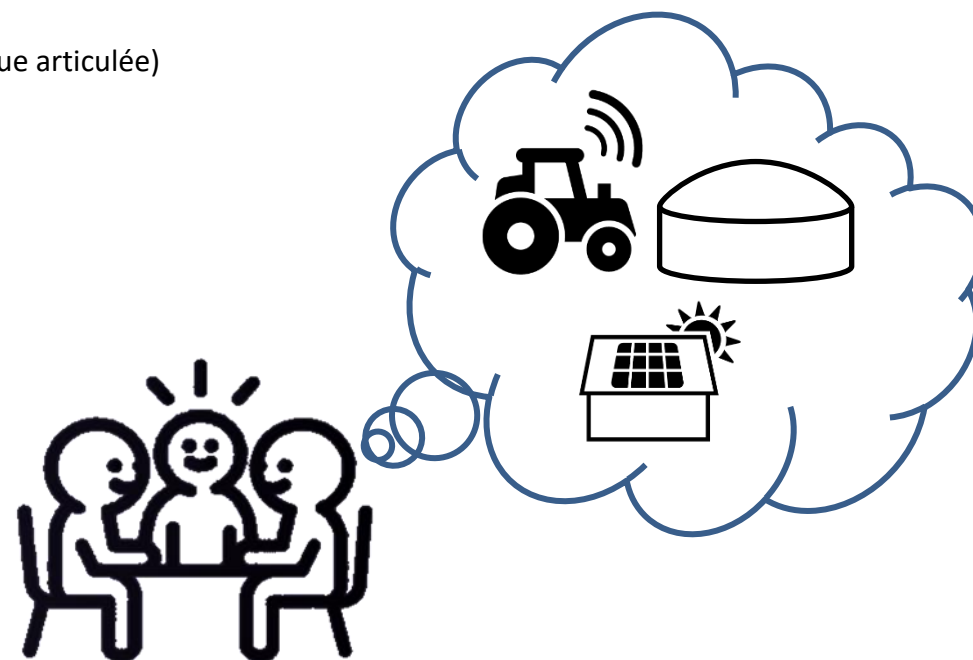




## Les résultats de la réunion de concertation

Les pistes de compensation étant ressorties des échanges sont les suivantes :

- **Achat de matériel en commun** via une nouvelle CUMA sur le périmètre perturbé ou CUMA existante
  - Matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille, houe rotative, tracteur, écimeuse-récolteuse)
  - Matériel d'épandage de précision
  - Matériel pour l'entretien d'arbres, notamment sur le périmètre perturbé (grue articulée)
  
- **Autres investissements** liés notamment à la CUMA Galaxie
  - Pont bascule
  - Création d'un nouveau bâtiment de stockage de matériel
  - Création d'un bâtiment de stockage de pommes de terre
  - Agrandissement de l'atelier (permis de construire déposé)
  - Photovoltaïque sur toitures
  
- Des pistes qui pourraient faire l'objet d'une réflexion à plus long terme
  - Unité de **méthanisation** (ex : projet avec la Coopérative de Saint Hilaire déjà en cours)
  - Solutions alternatives pour **la lutte contre les nuisibles** (corbeaux, lapins, sangliers)
  - Investissements pour le **développement de la filière lin** (matériel, bâtiment)



Il est également noté que l'étude peut constituer une opportunité de faire émerger des discussions entre le monde agricole et la collectivité et un travail en commun sur des actions ciblées.

# Focus sur la piste n°1 : Achat de matériel en commun en CUMA

## Contexte de la demande



Les évolutions réglementaires (nouvelle PAC, interdiction de certains produits) obligent la profession à sans cesse s'adapter notamment via l'acquisition de matériel innovant. Le territoire de la CA2C présente de nombreuses CUMA qui facilitent la mutualisation du matériel. Une nouvelle structure pourrait également être créée sur le périmètre perturbé.

## Pertinence et intérêt du projet pour le secteur agricole et le territoire

Acquisition facilitée de matériel permettant des améliorations culturales, une réponse aux enjeux de la transition écologique et des gains économiques :

- **Réduire l'usage des produits phytosanitaire** (désherbage mécanique)
- **Optimiser la fertilisation** (épandage de précision)
- **Entretenir les arbres et haies**

## Points de vigilance

- Prioriser les matériels pouvant bénéficier au plus grand nombre et notamment sur la périmètre perturbé
- QUID du financement de l'achat de matériel avec de potentiels cofinancements, parfois via des fonds publics (PCEAE)

# Focus sur la piste n°1 : Achat de matériel en commun en CUMA

## Etape 1

- Reprendre contact avec les agriculteurs du périmètre perturbé et le groupe de responsables agricoles locaux

## Etape 2

- Préciser le besoin en matériels

## Etape 3

- Achat et mise en circulation

### Dépenses pouvant être prises en charge

Exemples de coûts estimés pour les matériels évoqués, susceptibles d'évoluer fortement suivant la taille, la technologie :

- Bineuse : entre 30 et 100 000€
- Ecimeuse-récolteuse : entre 80 et 120 000 €
- Herse-étrille, houe rotative : entre 10 et 30 000€

### Exemples de matériel

#### Ecimeuse-récolteuse



#### Bineuse dans un champ de betteraves





# Focus sur la piste n°2 : Autres investissements en CUMA

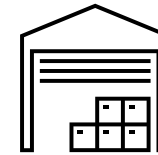
## Contexte de la demande

Diverses CUMA du territoire étaient représentées à la réunion de concertation : CUMA de Bohlary, CUMA Galaxie, CUMA de Saint Hubert et CUMA d'Elincourt. Les projets cités concernaient majoritairement la CUMA Galaxie de Marez qui souhaite se développer, mais pourraient également être envisagés sur d'autres CUMA. La CUMA Galaxie a la particularité de disposer d'un atelier qui emploie plusieurs employés et permet l'entretien des matériels agricoles.

## Pertinence et intérêt du projet pour le secteur agricole et le territoire

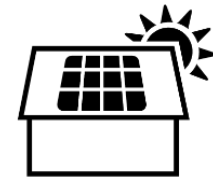
### Développement des activités déjà existantes sur la CUMA

- Acquisition d'un pont bascule pour la pesée de chargements
- Création ou agrandissement de bâtiments (stockage matériel, pommes de terres, atelier)



### Diversification des activités de la CUMA

- Implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la CUMA



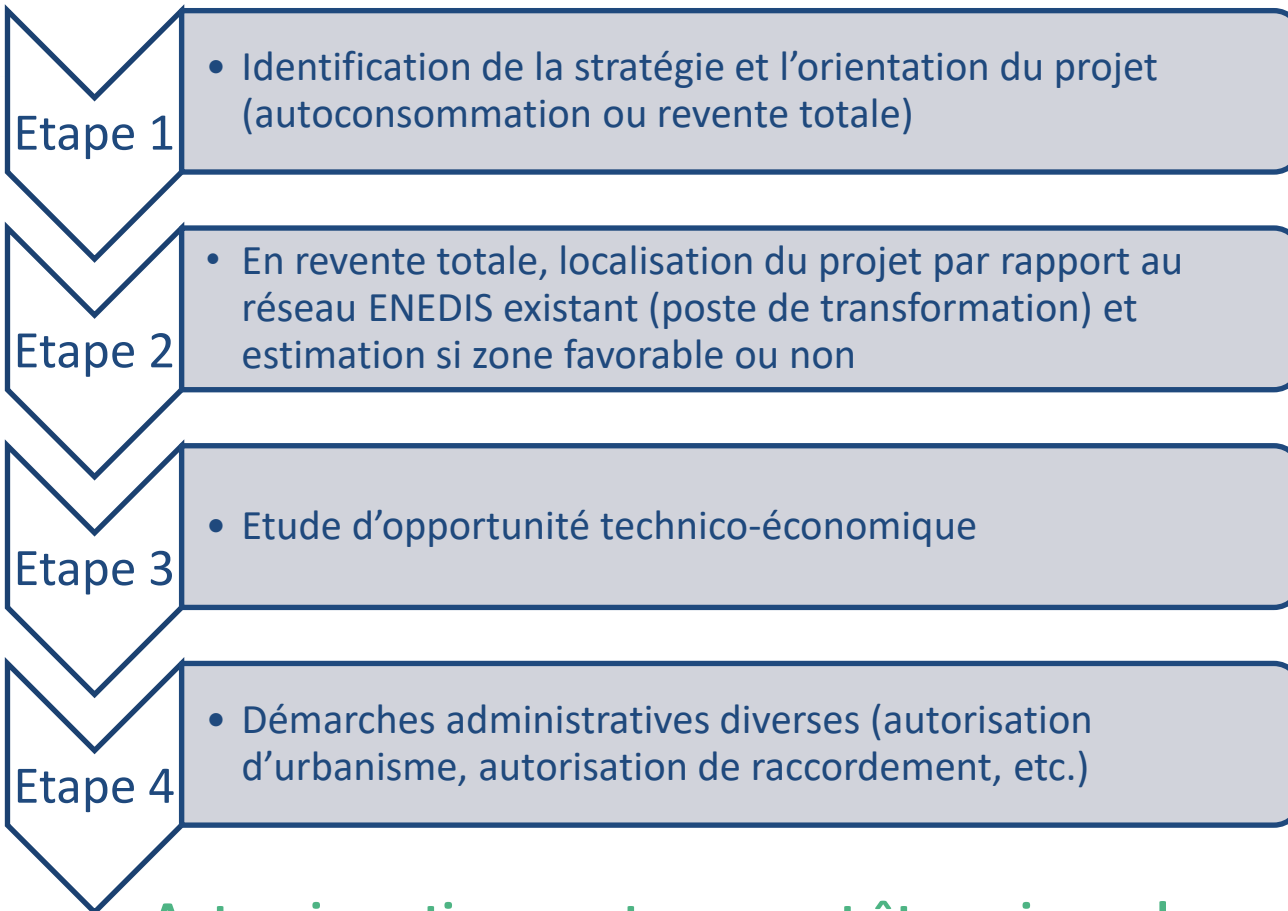
## Points de vigilance



- Pour la partie photovoltaïque, projet à dimensionner et débouchés à préciser (autoconsommation pour l'atelier, revente totale, etc.)

# Focus sur la piste n°2 : Autres investissements en CUMA

## Pour la partie panneaux photovoltaïques



## Autres investissements pouvant être pris en charge

Exemples de coûts estimés, à titre indicatif :

- Pont bascule : entre 10 000 et 40 000€
- Bâtiments : suivant surface, type, etc.

## Ordre de grandeur de l'investissement

Dépend de la puissance : plus la surface est grande, plus le prix d'achat unitaire est bas

- Sachant qu'il faut entre 6 et 7 m<sup>2</sup> de panneaux pour un kWc
- 250m<sup>2</sup> toiture : 1000 euros du Kw crête
- 600 m<sup>2</sup> (100 kw crête) : 600 à 800 euros le kw crête

## Dépenses pouvant être prises en charge

- Etudes profils exploitants / localisation
- Frais de raccordement si revente totale
- Achat de panneaux

# Pistes de compensation évoquées par le maître d'ouvrage

Informée que le fonds de compensation ne pouvait se substituer aux dépenses de fonctionnement des communes ou de l'intercommunalité, la CA2C a souhaité réfléchir à des pistes de compensation en lien avec sa politique agricole :

- Le développement des **circuits courts** dans les communes (restauration collective) ;
- Le financement du **marché aux bestiaux** du Cateau-Cambrésis dans le cadre du soutien à l'élevage. 350 000 € de travaux ont été réalisés et sont prévus pour l'aménagement d'une station de lavage et protection de véhicules (fin décembre 2022) et la réfection des quais de déchargement des animaux (2<sup>ème</sup> trimestre 2023), cf Annexe 6. La gestion du marché aux bestiaux est confiée à un groupement d'exploitants agricoles locaux, au bénéfice d'une filière locale.
- Le développement de la **MFR du Cateau-Cambrésis** qui pourrait, avec l'accord des élus communautaires, prendre la forme d'un fonds de concours de 100 000€ ;
- La culture de **miscanthus** pour alimenter une chaudière communale. Une étude d'opportunité est en cours pour l'implantation de 16 ha de miscanthus autour de la piscine de Caudry, dont la gestion sera confiée à un ou des exploitants agricoles locaux. L'émergence de projets collectifs pourra être approfondie au regard des résultats de cette étude.



## Synthèse des pistes de projets collectifs

Issues des réunions de concertation avec le monde agricole	Proposées par la collectivité
Etat des lieux des friches sur le territoire	Développement des circuits courts
Achat de matériel en commun via une CUMA (désherbage, épandage, entretien d'arbres)	Financement du marché aux bestiaux
Autres investissements en CUMA (bâtiments, pont bascule, photovoltaïque sur bâtiments)	Développement de la MFR du Cateau-Cambrésis
Méthanisation	Implantation de miscanthus dans le cadre d'un projet de chaufferie
Solutions de lutte contre les nuisibles	
Développement de la filière lin	

# Modalités de mise en œuvre des projets collectifs



## Régime juridique

Voie contractuelle via une convention tripartite



Consignation du fond à la Caisse des Dépôts



## Partie prenante



Le **COFIL** veillera à une répartition équitable du fond de compensation entre les quatre catégories de pistes de projets identifiées :

- Le marché aux bestiaux
- La MFR
- L'achat de matériel en commun
- Le miscanthus

Il pourra réserver une partie du fond pour d'autres projets collectifs non-identifiés au moment de la réalisation de l'étude.

### Pilotage (Elus) Rôle

- Validation des actions à financer
- Priorisation des projets

### Technique (Services) Rôle

- Analyse technique, financière et juridique des dossiers
- Donne son avis sur l'éligibilité du projet



## Suivi/Communication

Diffusion du compte rendu de chaque COFIL à la CDPENAF

# ANNEXES



CAUDRY, le 30 Mai 2022

Monsieur Serge SIMÉON  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Caudrésis-Catésis  
Rue Victor Watremez – RD 643  
ZA le bout des dix neuf

**59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS**

Réf. : BC/PB  
N° : 300522

Affaire suivie par Christine BACCOUT,  
Directrice Générale des Services

OBJET : Attestation de reclassement de terrains à urbaniser en zone agricole ou naturelle

Monsieur le Président,

Afin de contribuer aux efforts de réduction de la consommation d'espace agricoles et naturels à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité, la commune va déclasser une zone d'environ 5 hectares (situés sur la ZAC Vallée Hérie) du territoire communal.

Listes des parcelles concernées :


- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - A 164 pour 1877 m <sup>2</sup> | - A 165 pour 1820 m <sup>2</sup> |
| - A 166 pour 7203 m <sup>2</sup> | - A 167 pour 2128 m <sup>2</sup> |
| - A 168 pour 2026 m <sup>2</sup> | - A 169 pour 2220 m <sup>2</sup> |
| - A 170 pour 2495 m <sup>2</sup> | - A 171 pour 3480 m <sup>2</sup> |
| - A 172 pour 4684 m <sup>2</sup> | - A 173 pour 3595 m <sup>2</sup> |
| - A 174 pour 4945 m <sup>2</sup> | - A 176 pour 830 m <sup>2</sup>  |
| - A 180 pour 4740 m <sup>2</sup> | - A 436 pour 899 m <sup>2</sup>  |
| - A 437 pour 899 m <sup>2</sup>  | - A 457 pour 890 m <sup>2</sup>  |
| - A 465 pour 912 m <sup>2</sup>  | - A 463 pour 1984 m <sup>2</sup> |
| - A 483 pour 949 m <sup>2</sup>  | - A 440 pour 953 m <sup>2</sup>  |



Ce site est dans le PLU en vigueur classé en zone à urbaniser sur le court terme (zone AU) et pourrait donc être artificialisé.  
Ces terrains seront donc repris dans le cadre de la révision du PLU en zone agricole ou naturelle.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Conseiller Départemental



Frédéric BRICOUT



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS  
 Extrait du Registre des délibérations  
 du Conseil communautaire

-----  
 Séance du 6 juillet 2022

Date de convocation : 29 juin 2022  
 Nombre de conseillers en exercice : 74  
 Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2022/69 portant autorisation de mise en vente de terrains au profit d'exploitants agricoles**

**Membres présents (53 titulaires et 4 suppléants) :** BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRÉSSE DELSARTE Virginie, FLINOIS Alain (S), DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

**Membres ayant donné procuration (7) :** GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à RIBES-GRUERE Laurence, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, QUONIOU Henri à HENNEQUART Michel

**Membre excusé (1) :** PLATEAU Marc

**Membres absents (9) :** WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, TRIOUX COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Secrétaire de séance :** HERBET Yannick

### Délibération 2022/69 portant autorisation de mise en vente de terrains au profit d'exploitants agricoles

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) est propriétaire de terrains à destination d'activités économiques au sein de la ZAC Vallée d'Hérie située à Caudry.

Au fil des années, ces terrains ont fait l'objet de cessions au profit d'implantations d'entreprises génératrices d'emplois.

À la suite d'un état des lieux de la zone, il s'avère que :

- La ZAC ne présente plus que 5 ha de terrains disponibles, situés au Nord-Ouest de la zone (cf. plan) ;
- Des parcelles historiquement isolées, en bordure Sud-Est sont encore la propriété de la CA2C.

Ces parcelles isolées, en bordure Sud-Est de la zone, cadastrées A 171, 173 et 166, d'une superficie respective de 3480 m<sup>2</sup>, 3595 m<sup>2</sup> et 7203 m<sup>2</sup>, ne pourront jamais être destinées à recevoir de l'activité économique aux vues de leur superficie et de leur localisation (cf. plan).

Il est important de préciser que ces parcelles sont actuellement à l'état de champs exploités. Par ailleurs, à la demande des services de l'Etat, la CA2C s'est engagée à déclasser des terres à vocations économiques et habitat en terres agricoles, ces 3 parcelles entrant dans ce futur champ d'application.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'autoriser l'estimation de ces parcelles par les services des Domaines ;
- D'autoriser la mise en vente des parcelles susmentionnées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à négocier la vente de ces parcelles au profit des exploitants agricoles.



#### Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publication le 12/07/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRESIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

  
 CA2C  
 Caudrésis-Catésis

#### IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

COMMUNE de QUIÉVY



Monsieur Sylvain HALLE  
Maire de QUIÉVY

À

A l'attention de Monsieur Serge SIMÉON  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Caudrésis - Cistais  
Rue Victor Watremez - RD 643  
ZA le bout des dix neuf  
59157 BEAUVOIS-EN-CIS

A Quiévy, le 23 mai 2022

Objet : Attestation de recensement de terrains à urbaniser en zone agricole ou naturelle

Monsieur le Président,

Afin de contribuer aux efforts de réduction de la consommation d'espace agricoles et naturels à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité, la commune va déclasser une zone d'environ 9 hectares située à l'Est du village, dans le prolongement de la rue de Valenciennes.

Listes de parcelles concernées :

- B 32	3490 m <sup>2</sup>	- ZB 251	250 m <sup>2</sup>
- B 40	654 m <sup>2</sup>	- ZB 252	2 040 m <sup>2</sup>
- B 42	52 m <sup>2</sup>	- ZB 253	1 790 m <sup>2</sup>
- B 45	162 m <sup>2</sup>	- ZB 254	3 010 m <sup>2</sup>
- B 46	596 m <sup>2</sup>	- ZB 255	13 200 m <sup>2</sup>
- ZB 239	3 160 m <sup>2</sup>	- ZB 256	7 330 m <sup>2</sup>
- ZB 240	2 080 m <sup>2</sup>	- ZB 260	860 m <sup>2</sup>
- ZB 241	450 m <sup>2</sup>	- ZB 263	2 769 m <sup>2</sup>
- ZB 242	310 m <sup>2</sup>	- ZB 275	31 m <sup>2</sup>
- ZB 243	540 m <sup>2</sup>	- ZB 378	354 m <sup>2</sup>
- ZB 244	620 m <sup>2</sup>	- ZB 380	267 m <sup>2</sup>
- ZB 245	4 460 m <sup>2</sup>	- ZB 386	119 m <sup>2</sup>
- ZB 248	7 060 m <sup>2</sup>	- ZB 234 (en partie)	1 338 m <sup>2</sup>
- ZB 247	6 100 m <sup>2</sup>	- ZB 238 (en partie)	527 m <sup>2</sup>
- ZB 248	10 100 m <sup>2</sup>	- ZB 378 (en partie)	745 m <sup>2</sup>
- ZB 249	1 000 m <sup>2</sup>	- ZB 382 (en partie)	518 m <sup>2</sup>
- ZB 250	830 m <sup>2</sup>	- ZB 386 (en partie)	12 869 m <sup>2</sup>

Ce site est dans le PLU en vigueur classé en zone à urbaniser sur le court terme (zone 1AU) et pourrait donc être artificialisé. Ces terrains seront donc repris dans le cadre de la révision du PLU en zone agricole ou naturelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Daniel MACHU



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 octobre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/103

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Cattillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estoummel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnin  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
La Pommereul  
Ligny-en-Cis  
Maligncourt  
Mareiz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rajet-de-Beaulieu  
Raumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outreaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (52 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

**Membres absents (11) :**

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, HOTTON Sandrine, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, LAUDE Pierre, BASQUIN Etienne, PLATEAU Marc, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres ayant donné procuration (7) :**

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2021/103 : Portant cession de la parcelle ZL 124 située sur la commune de Malincourt au profit de de M. Maxime LEVEAUX, exploitant agricole**

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) est propriétaire d'une parcelle (terrain agricole) cadastrée ZL 124 d'une superficie de 1ha 71a 28ca sise lieu-dit « Le château d'Eau » sur la commune de MALINCOURT.

Ces terres sont actuellement exploitées par M. Maxime LEVEAUX, agriculteur.

N'ayant plus de programme d'investissement pour cette parcelle, en mai 2021, la CA2C a proposé à M. Maxime LEVEAUX de s'en porter acquéreur.

L'estimation de la parcelle par le service du Domaine est fixée à 68 500 € avec une marge de négociation de 10%.

Néanmoins, conscient des difficultés rencontrées par le monde agricole et plus particulièrement les jeunes exploitants, la CA2C a souhaité faire preuve d'indulgence quant à la négociation du prix.

Après échanges, visite de terrain et négociation, M. Maxime LEVEAUX a accepté, par courrier joint à la présente, la proposition faite par la CA2C, à savoir : 17 000 € / ha soit un montant total de 29 117 €.

*Vu l'estimation du Domaine, annexée à la présente délibération,*

*Vu l'article L1511-3 du CGCT autorisant les aides aux entreprises par les collectivités sous forme d'attribution de rabais sur les prix de vente,*

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- D'autoriser la cession de la parcelle ZL 124 située sur la commune de Malincourt au profit de M. Maxime LEVEAUX au prix de 17 000 € / ha soit un montant total de 29 117 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
 Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
 Le 18 octobre 2021 et de la publication le  
 18 octobre 2021

Vu,



Pour expédition conforme  
 Beauvois-en-Cis, le 18 octobre 2021

Le Président de séance,  
 Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
 Conseiller Régional

Serge SIMÉON



**IMPORTANT**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021  
Reçu en préfecture le 18/10/2021  
Affiché le   
ID : 059-200030633-20211008-2021\_103-DE

- Annexe 2021/103 :** **Avis du Domaine**
- Annexe 2021/103 :** **Plan de la parcelle**
- Annexe 2021/103 :** **Courrier de M. Maxime LEVEAUX acceptant le prix fixé**



Envoyé en préfecture le 18/10/2021  
 Reçu en préfecture le 18/10/2021  
 Affiché le   
 ID : 059-200030633-20211008-2021\_103-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DRFIP DU NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE ET DU DÉPARTEMENT  
 DU NORD  
 POLE GESTION PUBLIQUE - Division du Domaine  
 82, avenue du Président J.F. Kennedy  
 BP 70689  
 59033 LILLE CEDEX

Cambrai, le 13/01/16

Monsieur le Président  
 Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis  
 39 Rue de Ligny  
 59540 CAUDRY CEDEX

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Stéphane BIALASIK  
 Téléphone : 03 27 73 64 58  
 ✉ [drfip59.ppg.domaine@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:drfip59.ppg.domaine@dgifp.finances.gouv.fr)

**Objet** : AVIS DU DOMAINE – Estimation de la parcelle ZL 124 sur MALINCOURT

Articles L.1311-9 à L.1311-12 du CGCT, articles L.1211-1 et L.4111-1 du CGCT

Vos références : Votre lettre du 28/12/15 OL/ED-2015/831 - Dossier suivi par : M. Olivier LEVEAUX

Nos références : 2015-372V5521

Monsieur le Président,

Par une lettre citée en référence, et dans le cadre d'un projet de réalisation d'une déchetterie à proximité de la station d'épuration existante, vous avez sollicité l'estimation de la valeur vénale de la parcelle ZL 124 de 1ha71a28 sise lieu-dit «Le château d'Eau» sur la commune de MALINCOURT sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Par référence au marché immobilier local et selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale de cet ensemble immobilier, peut être fixée à :

68.500 € (libre d'occupation).

52.600 € (occupé). Indemnités d'éviction dues au locataire : 15.987 €.

Une marge de négociation de 10 % peut être accordée.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
 du Nord - Pas de Calais-Picardie  
 et du département du Nord  
 et par délégation

L'Inspecteur

Stéphane BIALASIK

MINISTÈRE DES FINANCES  
 ET DES COMPTES PUBLICS





Envoyé en préfecture le 18/10/2021  
Reçu en préfecture le 18/10/2021  
Affiché le   
ID : 059-200030633-20211008-2021\_103-DE

Leveaux Maxime  
24 rue de Walincourt  
59127 MALINCOURT  
[Maxime.leveaux@hotmail.fr](mailto:Maxime.leveaux@hotmail.fr)  
06 22 11 16 78

CA2C

A l'attention de Serge SIMEON  
Rue Victor Watremez  
ZA du bout des dix neuf  
59157 Beauvois en Cis

Ref SS/OL-2021/122

Monsieur,

Pour donner suite à votre courrier en date du 5 Juillet 2021 concernant la parcelle ZL 124 sis à Malincourt.

Je vous confirme accepter votre proposition pour un montant d'acquisition de 17 000 €/ha, soit 29 117 €.

Cordialement.

Maxime Leveaux





Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016 ARRIVEE LE

17 FEV. 2016

Délibération N°2016/008  
Date de convocation : 02 février 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 77

N°

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Barby  
Béthencourt  
Bévilers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Cattillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caallery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnin  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Maligncourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Mortay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaudourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (59 titulaires 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Laurence MONTEIRO-LOPEZ
Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE
Pierre LEVEQUE	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN
Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIUX	Serge WARWICK
Gérard TAINNE	Alain HAPPE (S)	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Patrice BONIFACE	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joëlle MANESSE	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Louis COUELLE(S)
Pascal LEVEQUE	Pascal COUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE
Mélanie DISIDER	Agnès BERANGER (arrivée à 19h15)	

**Membre(s) Excusé(s) (1) :**

Marie-Lise MARIOT

**Membre(s) Absent(s) (8) :**

Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

**Membre(s) ayant donné procuration (7) :**

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis  
Siège et bureaux : 39, rue de Ligny - 59540 Caudry  
Téléphone : 03 27 75 84 79 - Télécopie : 03 27 75 84 92  
www.caudresis-catesis.fr

## Délibération n°2016/008 - Objet : Construction d'une CUMA sur le territoire de Marez

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Président de la CUMA GALAXIE sise à Ligny en Cambrésis confirmant leur volonté d'acquérir sur le territoire de la commune de Marez

- 10 000 m<sup>2</sup> à 4€/m<sup>2</sup> des parcelles ZB numéro 2 et 3
- Ainsi qu'une autre partie à 3€/m<sup>2</sup> pour optimiser l'entretien du terrain mais dont la surface reste à déterminer

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de bien vouloir accepter cette cession, de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et signer l'acte devant intervenir.

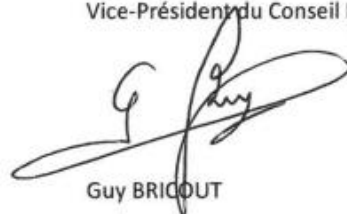
ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 12 février 2016 et de la publication  
Le 12 février 2016

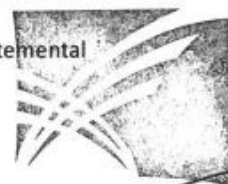
Pour expédition conforme  
Caudry, le 12 février 2016

Vu,  
Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

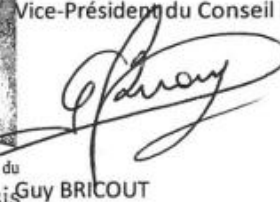
Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis



Guy BRICOUT

### IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



CUMA Galaxie  
CLÉMENT Thierry  
15, Rue Jules Guesdes  
59191 - Ligny En Cis

Ligny Le 15/01

Monsieur Le Président De La 4

Je soussigné Thierry CLÉMENT, Président  
De La CUMA "GALAXIE" Donne Mon Accord,  
Au Nom De Tous Les Adhérents Pour L'Achat  
De La Parcelle De La "4C" Sur La Commune  
De Marez, Aux Conditions Proposées.  
C'est A Dire: 4,00 €/m<sup>2</sup> Pour Les 10000  
Premiers Mètres Carrés Et 3,00 €/m<sup>2</sup> Pour  
Les Mètres Carrés Suivants Pour Redresser  
La Parcelle Selon Ses Formes Géométriques.  
Salutations Distinguées.





Le Maire  
à

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE  
Nord  
ZI de Cantimpré  
59400 CAMBRAI

LE CATEAU-CAMBRÉSIS,  
Le 10 mai 2022

**Objet** : Notification de l'attribution - Marché relatif à l'installation de cuves de récupération d'eaux pluviales, de la réfection de l'aire de lavage et de la zone de stationnement.


Affaire suivie par Nathalie CHIMOT, Responsable marchés publics  
Recommandé et par e-mail

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Maire a approuvé le 28 avril 2022 votre offre pour le marché public susmentionné pour le montant d'offre contrôlé de 228 461.30 € HT ou 274 153.56 €, 20% TTC, ce qui conclut le marché.

Nous vous prions de nous envoyer les documents prouvant que, au commencement de l'exécution du marché, vous avez conclu un contrat d'assurance couvrant votre responsabilité en cas d'accident de travail, ainsi que votre responsabilité civile en cas d'accidents survenus à des tiers lors de l'exécution du marché. Vous devez nous faire parvenir ces documents dans les quinze jours calendaires à compter du jour de l'envoi de cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Serge SIMÉON  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Caudrésis et du Catésis  
Conseiller Régional  
Délégué aux Stratégies et à l'Égalité des Territoires

Annexe(s) : Acte d'engagement

Toute la correspondance doit être adressée à M. le Maire - Hôtel de Ville - B.P. 90022 - 59360 Le Cateau-Cambrésis  
Administration Générale 03 27 84 00 10 - Fax 03 27 77 81 74 - Service Techniques Municipaux 03 27 84 12 72 - Fax 03 27 77 82 58



Le Maire  
à

LECLERCQ TP  
ZAE Nord  
Lieu-dit « Voyette de Vertain »  
59730 SOLESMES

LE CATEAU-CAMBRÉSIS,  
Le 17 janvier 2023

**Objet** : Notification de l'attribution - Marché relatif aux travaux de réfection du quai  
au marché aux bestiaux.

Affaire suivie par Nathalie CHIMOT, Responsable marchés publics

Recommandé et par e-mail


Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Maire a approuvé le 26 décembre 2022 votre offre pour le marché public susmentionné pour le montant d'offre contrôlé de 71 473.55 € HT ou 85 768.26 €, 20% TTC, ce qui conclut le marché.

Ordre de service vous est donné de commencer les travaux à compter du 3 avril 2023.

Nous vous prions de nous envoyer les documents prouvant que, au commencement de l'exécution du marché, vous avez conclu un contrat d'assurance couvrant votre responsabilité en cas d'accident de travail, ainsi que votre responsabilité civile en cas d'accidents survenus à des tiers lors de l'exécution du marché. Vous devez nous faire parvenir ces documents dans les quinze jours calendaires à compter du jour de l'envoi de cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Serge SIMÉON  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Caudrésis et du Catésis  
Conseiller Régional

Annexe(s) : Acte d'engagement

Toute la correspondance doit être adressée à M. le Maire - Hôtel de Ville - B.P. 90022 - 59360 Le Cateau-Cambresis  
Administration Générale 03 27 84 00 10 - Fax 03 27 77 81 74 - Service Techniques Municipaux 03 27 84 12 72 - Fax 03 27 77 82 58